

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

--- --

Date de la convocation : 13 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : **39**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Bernard GÉRARD, Maire**.

Étaient présents :

Bernard GÉRARD, Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Pierre VERLEY, Valérie DUPARQUE, Nicolas PAPIACHVILI, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Alain CHASTAN, Didier ELLART, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, MARC DELEURY, Pascale HUBERT, François ROCHET, Janine SCHAFIER, Pierre-Alain AUBERGER, Éric GILLET, BEATA JANSEN, Patricia DEFRANCE, Marie CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, JÉRÔME DALLONGEVILLE, Valérie BAERT, Valérie DENAISON, Véronique HARDOUIN, Augustin HUGLO, Louis RANDOUX, Philippe CRÉPEL, Stéphane DEFAMIE, Laurent SEAILLES, Denis TONNEL, Jean-François PICHON

Étaient excusés :

Françoise GOUBE ayant donné pouvoir à Pascal LHERBIER
Valentine ACROUTE ayant donné pouvoir à Émilie BOULET
Raphaël CHARPENTIER ayant donné pouvoir à Véronique SAVIGNAC
Odile VIDAL-SAGNIER ayant donné pouvoir à Laurent SEAILLES
Jean-François PICHON ayant donné pouvoir à Denis TONNEL à compter de 19 h 40 (délibérations 148 à 150).

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

MONSIEUR LE MAIRE	3
2023_12_140_DEL LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA DÉLIBÉRATION DU 26 MAI 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS (ART. L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)	3
2023_12_141_DEL COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES	4
2023_12_142_DEL DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS	5
CULTURE, ENSEIGNEMENT ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES : ÉMILIE BOULET	6
2023_12_143_DEL COOPÉRATION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE SCOLAIRE - MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES EXTRA-MUROS	6
2023_12_144_DEL ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) - ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERTE « LA FIBRE NUMÉRIQUE 59/62 »	7
TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SYSTÈME D'INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : PIERRE VERLEY	7
2023_12_145_DEL MODALITÉS DE CONCERTATION RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)	7
TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – ACQUISITIONS ET VENTE IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES, AFFAIRES JURIDIQUES : FRANÇOISE GOUBE	9
2023_12_146_DEL CESSION A VILOGIA EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS DES EMPRISES 329 CHEMIN DE HALAGE ET 125 BRIQUETERIE	9
2023_12_147_DEL SITE CARAMBAR RUE DE LA CHOCOLATERIE - EXÉCUTION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'EPF HAUTS-DE-FRANCE POUR LA DÉFINITION DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS FUTURS	13
FINANCES, GESTION ET PILOTAGE DES CONTRATS : PASCAL LHERBIER.....	17
2023_12_148_DEL FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE EXERCICE 2024	45
2023_12_149_DEL BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024.....	45
2023_12_150_DEL BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES.....	46

Bernard GÉRARD : Bienvenue dans cette séance de Conseil Municipal du mardi 19 décembre 2023. Je vais procéder à l'appel.

Merci. Je vous souhaite à tous la bienvenue. Je constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Je vous propose de désigner Monsieur Louis RANDOUX comme Secrétaire de séance. Il n'y a pas d'observations et je vous en remercie.

Je vous indique également que les procès-verbaux des conseils municipaux des 19 octobre et 28 novembre derniers seront transmis à la prochaine séance.

MONSIEUR LE MAIRE

2023 12 140 DEL LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA DÉLIBÉRATION DU 26 MAI 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS (ART. L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Bernard GÉRARD : Nous allons commencer cette séance du Conseil Municipal par les décisions municipales. Y a-t-il de demandes d'explications sur les décisions municipales ? Monsieur CRÉPEL, vous avez demandé une prise de parole.

Philippe CRÉPEL : Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons une interrogation, puis une déclaration. Concernant la décision que vous avez prise pour la prise en charge et le tarif des repas des enfants et adolescents de l'IME qui viennent dans les écoles marcquoises, nous aimerions savoir quel budget cela représente. Puis, nous nous posons la question s'il n'était pas envisageable de ne plus facturer ces repas. De toute façon, ce sont des charges publiques pour eux, comme pour nous. Ainsi, pourquoi pas ?

Par ailleurs, nous sommes plutôt assez courroucés au sujet du nouveau placement de 10 millions d'euros que la ville a décidé de faire et que vous avez signé. Lors du dernier conseil municipal, nous demandions, dans notre intervention au sujet du ROB 2024, l'arrêt de cette pratique au sein de notre commune. Il nous a été répondu que cela serait renouvelé. Aujourd'hui, nous constatons que l'utilisation du futur était erronée, car le placement a été signé par vous, Monsieur le Maire, le 27 novembre, soit, curieusement, la veille de notre dernier Conseil Municipal. Puisqu'il y aura des intérêts, nous demandons qu'ils soient utilisés à des fins sociales dans notre commune. Nous sommes prêts à faire des propositions. Merci.

Bernard GÉRARD : Madame l'Adjointe, quelle est votre réponse en ce qui concerne les repas de l'IME ?

Adjointe : Monsieur CRÉPEL, le repas n'est pas gratuit ! On leur propose juste d'accéder aux tarifs marcquois puisqu'ils sont accueillis à l'école Pagnol. Cela équivaut à dix enfants. Votre réflexion me gêne un peu parce que je trouve que c'est une belle inclusion, une belle leçon de vie pour les enfants de l'école Pagnol et aussi pour ces enfants accueillis au sein de l'école.

Bernard GÉRARD : Oui. Nous sommes l'une des très rares villes à accueillir dans nos écoles des enfants d'un Institut-Médico-Éducatif. Je vous rappelle que ce n'est pas un débat. Nous avons à apporter une réponse, donc je demande à Monsieur LHERBIER de répondre sur le placement.

Monsieur LHERBIER : Merci Monsieur le Maire. Oui, c'est à mon initiative, Monsieur CRÉPEL, que nous avons renouvelé le placement ; sachant que l'inflation aujourd'hui tourne autour de 4,8 % à 5 % cette année. Nous nous en plaignons tous. Heureusement que nous avons la possibilité d'en bénéficier encore aujourd'hui, avec des taux d'intérêt sur six mois autour de 4 %, avec un abandon éventuel de la moitié du placement en cas de besoin au bout de trois mois ; donc nous ne prenons pas beaucoup de risques. Cela étant, à chaque fois que nous avons eu cet argent, nous l'avons toujours placé à bon escient, notamment par l'augmentation de la subvention que nous faisons au centre social et au CCAS.

Bernard GÉRARD : Bien. Nous aurons l'occasion de discuter du budget. Merci à vous. Nous allons commencer l'examen de nos délibérations.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

2023 12 141 DEL COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Bernard GÉRARD : La première délibération du Conseil Municipal concerne la composition des commissions municipales. Je pense que des délibérations ont été déposées sur table à la suite des ajustements rendus nécessaires par l'arrivée de Stéphane DEFAMIE, notamment, comme Conseiller municipal, puis par les missions confiées tant à Janine SCHAFIER (dans sa délégation d'Adjointe) qu'à Véronique SAVIGNAC.

- Monsieur DEFAMIE intégrera les commissions Actions sociales, Culture & Patrimoine et Entreprises & Commerces.
- Madame SCHAFIER intégrera les commissions Enseignement, Transition écologique, Démocratie participative et Sport, Santé, Relations internationales.
- Madame SAVIGNAC, qui assistait précédemment à quatre commissions (alors que le maximum est de trois), quitte la commission Enseignement.

Je suppose qu'il n'y a pas d'observations puisque ce sont des ajustements. Tout le monde peut-il être d'accord avec cette délibération d'ajustement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_12_141DEL est adoptée à l'unanimité

Bernard GÉRARD : C'est un simple ajustement des commissions. Je rappelle que l'opposition autorise à participer à toutes les commissions. Monsieur SEAILLES, avez-vous demandé la parole ?

Laurent SEAILLES : Oui. Merci Monsieur le Maire. J'ai juste une question de visibilité. Serait-il possible d'avoir une liste des commissions et des présidents de commission avec les délégations respectives puisqu'il y a eu des modifications ?

Bernard GÉRARD : Je pense que c'est ce qui est indiqué derrière la délibération. Si vous voulez quelque chose, nous sommes à votre disposition. Toutefois, je pense que c'est indiqué au dos de la délibération que nous venons de voter.

Laurent SEAILLES : Il manque les délégations des adjoints.

Bernard GÉRARD : Ah d'accord. Très bien. Nous allons l'envoyer dès demain. Je pensais que c'était fait. Monsieur SEAILLES, nous sommes d'accord. Vous aurez cela dès demain et je vous prie de nous en excuser. Il n'y a aucun problème là-dessus.

2023 12 142 DEL DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Bernard GÉRARD : La délibération suivante comporte la désignation dans les organismes extérieurs. Marie-Pierre JANSSENS, qui arrive en remplacement de Françoise EULRY HENNEBELLE, va donc intégrer en ces lieux et places, le Conseil d'administration des maisons de retraite et autres organismes tels que La Rose May, Résidence Tiers temps Saint-Maur et Les Marronniers.

J'ai indiqué, au dos de cette délibération, les organismes et le nom de ceux qui y siègent. Avez-vous des observations ? Il s'agit, là aussi, d'un ajustement d'un poste pour un autre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_12_142DEL est adoptée à l'unanimité

CULTURE, ENSEIGNEMENT ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES : Émilie BOULET

Bernard GÉRARD : Madame Émilie BOULET, avez-vous des explications à nous donner sur vos délibérations ?

2023 12 143 DEL COOPÉRATION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE SCOLAIRE - MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES EXTRA-MUROS

Émilie BOULET : Oui. Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. La première délibération concerne la coopération intercommunale. Comme vous le savez, la ville de Marcq-en-Barœul a établi, depuis de nombreuses années, des accords permettant d'accueillir des élèves des autres communes du versant nord-est de la Métropole, en contrepartie d'un montant forfaitaire.

La délibération soumise à votre vote, ce soir, permettra aux services de faciliter les procédures d'échange des dossiers grâce à un logiciel développé par la ville de Mouvaux. En effet, les dossiers seront dématérialisés. Ce logiciel aura un coût de mise en place de 379 € pour la première fois et de 100,36 €, les années suivantes.

Par ailleurs, ce logiciel propose également de valider un règlement d'application des accords de réciprocité afin de prendre en compte les situations familiales parfois plus complexes. Je vous remercie.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_12_143DEL est adoptée à l'unanimité

2023 12 144 DEL ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) - ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERTE « LA FIBRE NUMÉRIQUE 59/62 »

Émilie BOULET : la deuxième délibération concerne l'ENT. La délibération soumise à votre vote concerne l'Espace Numérique de Travail. Chaque parent et enfant utilise cet outil qui est un vrai lien entre les familles, les équipes pédagogiques et la ville. Le coût de cet ENT était pris en charge par la Région, par l'intermédiaire de fonds européens pour le premier degré.

Afin de prolonger ce dispositif et de maîtriser les coûts, il est nécessaire d'adhérer au syndicat mixte afin d'intégrer le groupement de commandes. Cela nous permettra d'avoir une contribution forfaitaire, par élève, de 1,35 € HT. Puis, nous aurons un droit d'adhésion de 60 €. Merci pour votre vote.

Bernard GÉRARD : Très bien. Je crois qu'il n'y avait pas de questions. Monsieur PICHON ?

Jean-François PICHON : Excusez-moi. Il est vrai que nous n'avions pas annoncé d'intervention, mais en relisant le projet de délibération que vous nous avez soumis, nous constatons une coquille. La virgule fait que nous ne savons pas si c'est 0,135 €, 1,35 € ou 135 €. C'est juste pour la forme. Merci.

Émilie BOULET : C'est bien 1,35 €. Il est vrai qu'il manque la virgule.

Bernard GÉRARD : Merci de votre vigilance. Qui est pour ces délibérations ? Merci beaucoup.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_12_144DEL est adoptée à l'unanimité

Bernard GÉRARD : Je vais passer la parole à Monsieur Pierre VERLEY.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SYSTÈME D'INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE :
Pierre VERLEY

2023 12 145 DEL MODALITÉS DE CONCERTATION RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

Pierre VERLEY : Bonjour à tous, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération, qui était évoquée en commission, présente la concertation relative à l'accélération des énergies renouvelables demandée par le Gouvernement, par l'intermédiaire du Préfet.

Nous vous présentons donc ici les modalités avec lesquelles nous allons opérer pour recevoir les informations des Marcquois ; comme c'est pratiqué sur la quasi-totalité des villes de la Métropole Européenne de Lille.

Bernard GÉRARD : Quelqu'un demande-t-il la parole ? Monsieur SEAILLES ?

Laurent SEAILLES : Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour les non-initiés, il faut bien dire que cette délibération reste enveloppée d'un brouillard important. Vous serait-il possible de préciser un peu les enjeux au-delà de l'obligation pesant sur la collectivité de lancer cette procédure, à la demande de la Préfecture ? Que cela représente-t-il exactement ? Y a-t-il des enjeux de diminution de subventions ou de taxations pour les particuliers ?

Bernard GÉRARD : Merci. Monsieur VERLEY ?

Pierre VERLEY : Une loi, qui date du mois de mars (si j'ai bonne mémoire) a pour objet de référencer et documenter tous les espaces sur lesquels les énergies nouvelles renouvelables peuvent être implémentées.

Du coup, les Préfets ont reçu une mission de la part du Gouvernement, pour mettre en œuvre la Loi, à compter du 15 mars. Les assemblées municipales doivent délibérer sur deux délibérations :

Celle qui fait l'objet du conseil d'aujourd'hui pour ouvrir la consultation auprès de nos populations. Nous devons le faire avant la fin de l'année, pour que tous les habitants de notre commune puissent nous indiquer leur opinion concernant les EnR, sur les huit types d'EnR disponibles. Nous allons avoir l'éolien, le photovoltaïque, la géothermie, le panneau solaire/chauffe-eau solaire, le bois, la méthanisation...

Nos concitoyens vont donc pouvoir exprimer leurs attentes sur la commune, nous dire s'ils voient d'un bon œil ou d'un mauvais œil, l'arrivée de telle ou telle EnR ; ou nous dire s'ils sont disposés à ouvrir leur terrain, leur toiture ou leur jardin pour la mise en place d'EnR.

Tout cela va être documenté et listé. Puis, lors d'un prochain Conseil Municipal, probablement celui du mois d'avril, nous allons prendre une nouvelle délibération qui fera le résumé de l'ensemble des informations qui nous auront été transmises. Ensuite, nous transmettrons cela au Préfet, qui transmettra au Gouvernement pour mise en œuvre ou non sur notre territoire. Tout cela sera également concentré au niveau de la Métropole Européenne de Lille.

Bernard GÉRARD : Vous avez raison, Monsieur SEAILLES, le délai a été extrêmement court pour que nous puissions présenter notre délibération de principe, pour toutes les villes de France. Nous ouvrons donc notre délibération. Comme dans toutes les villes de la MEL, nous en avons discuté, pour que tout le monde adopte les mêmes principes. Un registre sera donc réalisé, comme une information sur le site Internet de la ville, puis également une consultation sur Internet.

La consultation va avoir lieu. Il appartiendra à chacun de se déterminer. Qui peut le plus peut le moins. Voulons-nous fermer les possibilités à certaines énergies comme l'éolien ou la biomasse, par exemple ? Quelle sera la réponse de nos concitoyens sur ce sujet ? Une consultation va avoir lieu et chacun y répondra démocratiquement.

Cependant, le débat n'est pas terminé pour autant. Il y a d'abord la consultation, puis nous aurons le débat. Un débat se tiendra également au niveau de la MEL, pour que les décisions soient cohérentes au niveau de la MEL. Nous allons voter. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient et qui est pour ? Merci à vous.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_12_145DEL est adoptée à l'unanimité

TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – ACQUISITIONS ET VENTE IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES, AFFAIRES JURIDIQUES : Françoise GOUBE

Bernard GÉRARD : Les délibérations suivantes concernent toutes deux Françoise GOUBE qui les a présentées à sa commission.

2023 12 146 DEL CESSION A VILOGIA EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS DES EMPRISES 329 CHEMIN DE HALAGE ET 125 BRIQUETERIE

Bernard GÉRARD : La première d'entre elles concerne la société Vilogia. Monsieur MUNCH va, donc, nous en parler, puisqu'il est question de logement.

Jean-Louis MUNCH : Effectivement, il est question d'une cession d'un terrain à Vilogia, puisque la ville a préempté, dans le cas de son droit de préemption, deux terrains chemin de Halage et rue de la Briqueterie, avec l'objectif de construire et de faire une petite opération de logements à vocation sociale.

L'étude de faisabilité réalisée par Vilogia a permis de mettre en évidence la possibilité de faire une petite opération de vingt logements qui s'intègrent dans un cadre urbain respectant l'environnement. Pour que l'opération soit viable en termes financiers, nous vous proposons d'activer la minoration foncière que nous pouvons faire dans le cadre de la transmission d'un terrain à un bailleur social et de faire ce que nous faisons pour les autres opérations, soit de donner 10 000 € par logement créé.

L'ensemble de ces deux actions nous permet d'octroyer une subvention de 360 000 €, ce qui rend l'opération viable. C'est ce que nous proposons de voter avec cette délibération.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup. Je pense que Monsieur CRÉPEL a demandé la parole. Vous avez la parole, Monsieur CRÉPEL.

Philippe CRÉPEL : Monsieur le Maire, chers collègues, nous réclamons, depuis des années, de nouveaux logements sociaux dans notre commune qui en manque gravement. Nous ne pouvons pas nous opposer à cette délibération, mais nous émettons de très importantes réserves. Dans un premier temps, les aides octroyées aux bailleurs, principalement Vilogia, sur notre ville, ont pour effet de dénaturer la logique voulue, par le système de pénalités, mises en place nationalement, pour favoriser la construction de logements sociaux.

Concrètement, cette année, la pénalité SRU s'élève à 534 000 € en raison du retard pris par la commune dans ce domaine. En versant 200 000 €, puis 190 000 € sur deux projets déductibles dans les deux ans, la commune ne versera, concrètement, que 144 000 € de pénalité si celle-ci n'évolue pas. Admettons que nous aurons la même pénalité dans deux ans. Cela me semble assez peu douloureux à l'échelle de notre budget. Ce choix n'est guère solidaire vis-à-vis des communes qui remplissent largement leurs obligations au-delà des 25 % réglementaires.

Ensuite, nous admettons qu'il faut reconstituer l'offre de Vilogia sur la ville pour combler les soixante logements supprimés lors de la réhabilitation de la Briqueterie. Où en sommes-nous, à présent, sur ces soixante logements ? Nous sommes favorables à une pluralité raisonnable intervenant dans le domaine des bailleurs sociaux et nous ne voudrions pas que Vilogia demeure le partenaire privilégié de notre commune.

Depuis plusieurs années, avec différentes délibérations, la ville augmente les contraintes dans les projets de construction collective, sans pour autant augmenter significativement le pourcentage de logements sociaux. Nous devrions nous pencher sur les mécanismes qui conduisent, finalement, à la construction de maisons individuelles au détriment de constructions organisées collectivement.

Pourquoi ne pas mener une réflexion sur les droits à lotir ? Merci.

Bernard GÉRARD : Merci Monsieur. Donnez une réponse et je compléterai après. Monsieur MUNCH ? Puis, Monsieur TONNEL a demandé la parole.

Jean-Louis MUNCH : La ville s'est engagée à reconstituer et atteindre l'objectif au niveau de la loi SRU, effectivement. Nous avons mis en place un contrat de mixité sociale, notamment, qui nous donne un certain nombre de moyens administratifs et techniques pour imposer, dans toutes les nouvelles constructions, un pourcentage de logements sociaux (jusqu'à 40 %). Ce contrat a donc été validé et approuvé pleinement par le Préfet. À court terme, les opérations sont restreintes, en effet ; mais à moyen terme, nous allons pouvoir accentuer notre production de logements sociaux.

Dans le bâtiment, c'est comme un TGV que nous avons du mal à arrêter. Toutefois, quand il s'arrête, il faut le relancer. Dans le bâtiment, c'est maintenant que nous subissons l'après-COVID.

L'année dernière, il n'y a pas eu beaucoup de constructions sur la métropole (-62 % de constructions neuves sur une année). Aujourd'hui, le contexte du bâtiment est particulièrement tendu. Cependant, dans les programmations mises en place au niveau de la ville, nous avons tous les atouts pour commencer à bien progresser dans deux ou trois ans.

Cette année, nous n'avons pas eu beaucoup de constructions. L'année prochaine, nous allons pouvoir attribuer quatre-vingt-dix logements sociaux, ce qui est énorme. En général, il en faut trente ou quarante par an pour gagner 0,1 %. Là, avec quatre-vingt-dix nouveaux logements sociaux, nous devrions faire un pas important vers les 20 %, l'année prochaine.

Bernard GÉRARD : Merci. Monsieur TONNEL, vous avez demandé la parole ?

Denis TONNEL : Oui, Monsieur le Maire. Merci. Nous n'avions pas prévu d'intervenir sur cette délibération, mais nous tenions à vous affirmer ce soir (comme nous l'avions fait en commission), notre plein soutien sur cette délibération. Que ce soit sur la forme ou sur le fond, le montage financier est intéressant et très valorisant pour les finances de la ville. Je trouve que c'est une très bonne idée. De plus, comme je l'ai précisé en commission, c'est un foncier qui n'est pas très beau ; donc je suppose qu'une construction de qualité, à cet endroit, ne va apporter que du plus pour le quartier.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup. J'ai quelques petites observations complémentaires. Nous sommes à 20 % de logements sociaux dans la ville de Marcq-en-Barœul. Nous tutoyons les 20 %. Quelques fois, quand nous parlons de Marcq-en-Barœul, nous pourrions imaginer avoisiner les 5 % ! Nous tutoyons les 20 % et nous faisons tout pour respecter les obligations légales qui ont été fixées à 25 %, alors que nous arrivons à 20 %. Nous faisons tout pour cela. Le contrat de mixité sociale qui a été décidé et voté par la ville de Marcq-en-Barœul est un engagement très fort, en plein accord avec le Préfet de la région du Nord et ses services de la DDTM.

En réalité, c'est tout à l'honneur de la ville alors que la compétence Habitat pèse sur la MEL. Nous fournissons un effort complémentaire, autorisé par la Loi. Quand une ville (comme de très nombreuses villes de la MEL) doit régler une pénalité parce qu'elle n'a pas atteint les 25 %, la Loi l'autorise, de manière intelligente, à aider des opérations qui se passent sur sa commune. C'est ce que nous faisons en la circonstance. Nous ne pouvons que nous en réjouir et je remercie Monsieur TONNEL pour ses propos.

Nous allons véritablement travailler pendant de nombreuses années pour rattraper le quota fixé de 25 %, effectivement. Je pense que nous le faisons avec tous les bailleurs et pas seulement Vilogia, évidemment. Vilogia est une grande société dans notre pays, mais nous avons des contacts très riches également avec Logis Métropole. Nous avons des projets importants avec eux, dont nous parlerons dans le cadre de l'année future, et avec de nombreux autres bailleurs. Nous sommes, donc, absolument ouverts à tous les bailleurs sociaux, pour autant que nous pouvons travailler avec eux et qu'il y ait des opportunités foncières.

Monsieur CRÉPEL, vous demandez la parole ?

Philippe CRÉPEL : C'est simplement pour vous dire que cette opération représente quand même 560 000 € dont va bénéficier Vilogia ; soit 360 000 € de perte par la ville et de moins-value sur le foncier, puisque cela a été racheté très récemment 1 060 000 millions d'euros et revendu 70 000 euros ; puis vingt fois 10 000 euros.

Nous ne remettons pas en cause les procédures. Nous les avons votées. Nous les soutenons. Sur le fond, nous sommes d'accord. Nous constatons que ce n'est pas suffisant pour aller plus vite vers les 25 %.

Ainsi, nous demandons si une réflexion ne devrait pas être menée sur les lotissements et sur le logement individuel, puisque là, nous n'arrivons pas à contraindre, sur les autorisations à lotir, à avoir du logement social. Si nous sommes rattrapés par le logement individuel, c'est la course à l'échalote. Nous n'allons jamais y arriver. Il manque tout de même mille logements à notre ville. Cela va mettre encore onze ou douze ans pour atteindre ce chiffre, si nous n'en prévoyons que quatre-vingt-dix l'année prochaine. La route est longue et nous voudrions que cela s'accélère.

Bernard GÉRARD : C'est bien pour cela que nous avons signé un contrat de mixité sociale. Monsieur MUNCH peut peut-être ajouter une observation complémentaire ; mais je pense que nous sommes extrêmement dynamiques. C'est ce dont convient le Préfet quand il nous dit « Vous avez le droit ».

J'ai eu une discussion avec la Secrétaire générale de la préfecture, pas plus tard que la semaine dernière. Elle m'a dit « Monsieur GÉRARD, vous allez, bien évidemment, utiliser cette somme pour aider les bailleurs sociaux. » C'est ce qu'il faut faire avec cette somme d'argent ! Nous allons donc le faire au terme de cette délibération avec 360 000 €. Je voudrais rectifier le chiffre. Monsieur MUNCH, vous vouliez rajouter quelque chose ?

Jean-Louis MUNCH : Oui. C'est juste une précision. Le Préfet aurait pu doubler ou tripler la pénalité. C'est vraiment à sa convenance. Cependant, au regard des dispositions que nous avons mises en place dans le CMS, il nous a jugés crédibles, à la fois dans notre programmation que dans les aménagements, les projets et les obligations misent en place dans le CMS.

Bernard GÉRARD : Bien. Il est toujours important que nous puissions bien échanger et bien nous comprendre. Nous avons, nous-mêmes, voté des délibérations pour imposer que, même sur les toutes petites opérations de moins de dix logements, nous soyons obligés de faire un certain nombre de logements sociaux, justement ; ce qui n'était pas prévu initialement. Cela peut répondre à la préoccupation qui est la vôtre.

Nous nous heurtons, aussi, au fait que nous ne pouvons pas construire comme nous le voudrions, aujourd'hui, sur des terrains dédiés à l'agriculture, ou autre. C'est notre souhait et nous avons été précurseurs dans ce domaine. Nous avons donc bloqué quatre cents hectares agricoles depuis très longtemps. Mes prédécesseurs l'avaient déjà fait.

Nous sommes complètement dans les clous de ce qui nous est demandé aujourd'hui. Toutefois, nous serons toujours à votre disposition pour poursuivre ce sujet.

Nous allons voter cette délibération si vous le voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et qui est pour ? Je vous en remercie.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_12_146DEL est adoptée à l'unanimité

2023 12 147 DEL SITE CARAMBAR RUE DE LA CHOCOLATERIE - EXÉCUTION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'EPF HAUTS-DE-FRANCE POUR LA DÉFINITION DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS FUTURS

Bernard GÉRARD : En l'absence de Françoise GOUBE, je vais demander à Loïc CATHELAIN de présenter la délibération suivante qui concerne le site Carambar, rue de la Chocolaterie.

Loïc CATHELAIN : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'objet du rapport que je vous présente est, donc, d'approuver le protocole entre la ville et la société Harvey. En accord avec la ville, le site Carambar a été acheté par l'Établissement Public Foncier (EPF). Ce dernier s'est engagé à déconstruire et à dépolluer le site, puis à le revendre à la ville ou tout tiers désigné par elle, en totalité ou en partie.

Ce site est situé sur une zone économique. Ainsi, elle doit être nécessairement une activité économique, industrielle ou une installation de service public. Toutefois, nous ne pouvons pas y établir de logements. Cette impossibilité nous est imposée par le Plan Local d'Urbanisme.

Il y a quelque temps, la société Harvey a présenté à la ville un projet de résidence hôtelière solidaire compatible avec ce zonage UE du PLU. Le projet est une construction sur 9900 m², pour une superficie totale du site de 35 000 m². Nous y retrouverions 300 chambres, un restaurant, un espace de coworking, un dojo et un grand jardin paysager. Le montant de la transaction a été fixé à 3 000 000 euros.

Voilà le rapport que je vous présente ce soir. Vous avez pu apercevoir, pendant que je parlais, des images de ce projet.

Bernard GÉRARD : Monsieur CRÉPEL, je pense que vous avez demandé la parole.

Philippe CRÉPEL : Oui. Monsieur le Maire, chers collègues, après une année de concertations fructueuses financés par la ville et Vilogia, patatras ! Les études et les propositions tombent à l'eau, sans nouvelle concertation sur le nouveau projet. Pourquoi tant de précipitation et de gaspillage d'argent public pour octroyer à la société Harvey près d'un hectare au fond de la friche Carambar, impliquant de nouvelles contraintes pour les projets à venir, pour les riverains, tant du côté rue Nationale, que du côté rue Torgue ?

Concernant le projet soumis, soit la création d'une résidence hôtelière solidaire de 300 unités, nous cherchons le sens du mot « solidaire ». Avec qui sommes-nous « solidaires » ? Depuis plusieurs mois, nous proposons une modification du Plan Local d'Urbanisme, afin de pouvoir construire du logement social sur la friche Carambar et diminuer la densité de construction sur l'ensemble Doolaeghe. En outre, cela pourrait combler l'important déficit en logements sociaux de la ville que nous avons évoqué précédemment.

Pour nous, il y a une hypocrisie à refuser la construction de logements sociaux et autoriser la construction d'un système hôtelier privé de trois cents places. Par conséquent, nous demandons le report de la délibération pour mener une nouvelle concertation nécessitée par ce projet. Merci.

Bernard GÉRARD : Monsieur TONNEL ?

Denis TONNEL : Merci monsieur le Maire. Nous nous sommes exprimés en commission. Nous avons eu une commission très intéressante avec Françoise. À nouveau, comme pour la première délibération, je voulais vous dire que nous étions très satisfaits de ce que vous proposez sur ce terrain. Nous sommes satisfaits à la fois sur la forme, parce que vous vendez le terrain pour un très très bon montant, donc l'opération est intéressante. C'est la première chose ; puis, je pense qu'il y a un vrai besoin sur la ville, de la part de nos grosses entreprises. Cela répond donc à un vrai besoin.

Ensuite, sur le fond, nous émettons une réserve. Nous sommes dans une zone avec une impasse. J'invite à prêter attention aux trois cents chambres avec cinquante places de parking. On m'a laissé espérer que le nombre de chambres serait moins important que trois cents. Cependant, il est vrai que trois cents personnes dans cette rue (que je connais bien et qui est totalement engoncée) peuvent créer des problèmes ; même si quelques-unes viennent en transport en commun. En tout cas, bravo pour ce projet. Merci.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup. Monsieur CATHELAIN ?

Loïc CATHELAIN Oui, je souhaite apporter un élément de réponse à Monsieur CRÉPEL. J'entends votre remarque. Je pense que vous m'avez entendu aussi quand j'ai parlé de zone économique. Sincèrement, aujourd'hui, au niveau de la métropole, ces zones économiques sont quasi sanctuarisées. Je vais vous expliquer pourquoi.

Vos amis au niveau national ont voté un projet de loi qui concerne la zéro artificialisation des sols. Celle-ci fait qu'aujourd'hui, sur les terres agricoles, il devient impossible de faire de l'économique. Pourtant, ces zones économiques sont nécessaires, car elles créent des emplois et permettent d'avoir de l'activité. C'est ce qui crée des richesses dans une ville ou dans un pays.

Aujourd'hui non, la MEL ne modifie plus le PLU, car nous manquons de zones économiques. Si une grosse entreprise veut venir s'installer, nous avons énormément de mal à trouver du foncier. Il n'y a pas qu'au niveau de la métropole. Aujourd'hui, beaucoup vont plutôt à Dunkerque, car il y a du foncier là-bas. C'est bien d'installer des entreprises à Dunkerque, mais il faut aussi y loger les gens. Or, il n'y a pas les logements, aujourd'hui à Dunkerque. Toutefois, c'est encore un autre problème.

Ainsi, cette zéro artificialisation des sols pose aussi des questions ; parce que s'il avait été possible de faire du logement en entrée de ville, nous en aurions fait. D'ailleurs, vous voyez qu'une concertation sur la friche Doolaeghe a été lancée avec les riverains. Toutefois, sur ce site en particulier, malheureusement, il est impossible de faire du logement social.

Je remercie les propos de Denis TONNEL. Effectivement, la ville est en train de négocier avec la société Harvey actuellement, pour qu'il y ait plus de places de parking. C'est nécessaire et même impératif. Nous y serons particulièrement vigilants (j'engage la municipalité en disant cela), pour qu'il y ait beaucoup plus de places de parking.

Bernard GÉRARD : Bien sûr, il n'y a aucun doute là-dessus.

J'ajouterai quelque chose. Lorsqu'on est venu nous présenter cette résidence hôtelière, nous avons trouvé ce projet très intéressant. Il existe dans de nombreuses villes de France aujourd'hui, avec un concept très novateur.

Ce n'est pas un hasard s'ils ont souhaité s'installer à Marcq-en-Barœul, notamment avec des entreprises aussi importantes que LESAFFRE ou Domyos. Domyos compte sept cent cinquante personnes et le SAFR des centaines et des centaines... Ce sont des sociétés qui reçoivent beaucoup de personnes qui viennent de l'étranger pour y faire des stages pendant un mois, deux mois, six mois... Nous avons surtout tenu cette discussion avec Domyos qui représente aujourd'hui sept cent cinquante personnes. Le patron de Domyos nous disait que le personnel venait du monde entier ; car c'est la marque mondiale Domyos qui est installée à Marcq-En-Barœul.

Ce personnel qui vient du Brésil, de Chine, d'Australie, d'Allemagne ou d'Angleterre cherche à se loger pas loin. Cependant, la quasi-totalité d'entre eux n'a pas de permis de conduire valable en France. Donc, ils sont soit avec des mobilités nouvelles, soit avec des transports en commun et cherchent à proximité un endroit pour pouvoir se loger dans des conditions intéressantes, avoir un espace de coworking, faire un peu de sport, etc.

Ainsi, cela répondra totalement à cet objectif dans une ville comme la nôtre, comportant trois mille cinq cents entreprises. En effet, je pense que la demande est très importante et très intéressée par ce type de structures.

Ensuite, je vais répondre à la préoccupation un peu plus sociale dont vous parliez, Monsieur CRÉPEL. L'idée d'origine, qui ne concerne pas uniquement les grandes entreprises, est notamment le sport. Dans énormément de villes, il est apparu qu'il n'y avait aucune structure pour accueillir les sportifs de haut niveau. Cela n'existe pas.

À titre d'exemple, nous avons une équipe de volleyball. Aujourd'hui, peu de gens le savent, mais les joueuses de ces équipes sont logées. Il existe notamment des conventions avec Vilogia pour qu'elles puissent être logées par Vilogia dans des logements. Si une structure comme celle-ci existait, elle serait totalement adaptée à ce type de personnes.

Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais il y a une dimension sociale très forte dans ce projet. Je vous en reparlerai. Je pense vraiment que c'est une grande chance pour la ville.

Pour terminer, je ne rajouterai rien à ce qu'a dit Loïc, qui a très bien expliqué. Il n'existe aucune possibilité de transformer, dans la Métropole Européenne de Lille, un terrain à vocation économique, en terrain qui deviendrait du logement. C'est ainsi. C'est la politique de la MEL aujourd'hui. Vous le savez, d'ailleurs.

D'ailleurs, pour avoir relu ce qui était indiqué dans l'enquête réalisée sur le PLU, je n'ai pas vu d'observation pour nous demander que ce terrain devienne du logement. Quand bien même quelqu'un l'aurait fait, c'est impossible. Donc, il faut savoir que cela restera à vocation économique comme les autres terrains de ce type, que ce soit à Marcq-en-Barœul, à Wambrechies ou à Tourcoing.

Monsieur CRÉPEL ?

Philippe CRÉPEL : Concernant la demande, nous l'avons déjà faite, pour notre groupe, à plusieurs reprises, dans le Conseil Municipal. Nous n'avons pas la même vision de l'urbanisme, nationalement, donc nous ne cherchons pas obligatoirement le même objectif. Nous trouvons que cela reste difficile à la population de comprendre que nous avons friche, mais que nous allons y loger des travailleurs du monde entier, alors que nous n'atteignons pas les 25 % de logements sociaux. Cela reste compliqué. Ce projet ne nous dérangerait pas si la ville disposait de 30, 35 ou 50 % de logements sociaux. Là, cela nous interroge.

Ensuite, nous nous demandons si nous l'avons eu dans l'urgence, parce que j'ai découvert le projet en commission. Nous n'avons pas cherché d'autres sites autour de la ville, sur la ville ou dans les communes avoisinantes, pour pouvoir implanter ce genre de structures. Merci.

Bernard GÉRARD : Merci. Toutefois, sans être désagréable avec vous, je vous répète une nouvelle fois que, quel que soit le projet, il est juridiquement impossible de transformer ce terrain à vocation économique, en terrain nous permettant d'y construire du logement.

Je crois qu'il faudrait bien vous renseigner auprès de vos collègues de la MEL ! Le pape lui-même n'y arriverait pas. Je vous dis cela gentiment. Monsieur Munch ?

Jean-Louis MUNCH : Nous ne l'aurions pas payé non plus à ce prix-là, si cela avait été du logement. Cela aurait été quatre fois plus cher.

Bernard GÉRARD : De toute façon c'est radicalement impossible. Bon, nous allons voter. Alors qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous en remercie.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Contre = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_12_147DEL est adoptée à la majorité absolue

FINANCES, GESTION ET PILOTAGE DES CONTRATS : Pascal LHERBIER

Bernard GÉRARD : Nous allons maintenant passer au plat de résistance avec le budget de la ville de Marcq-en-Barœul. Je passe la parole à monsieur Pascal LHERBIER.

Pascal LHERBIER : Merci, monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter le budget 2024. Le budget primitif 2024 de la ville s'inscrit dans notre stratégie financière du mandat, définie dans le rapport d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 28 novembre dernier.

Malgré les incertitudes qui pèsent sur le monde, l'inflation revenue, l'effacement de l'État, notre budget montre que nous sommes au rendez-vous. Marcq-en-Barœul a fait le choix de la solidarité en restant proche de ses habitants. Avec ce budget solidaire et ambitieux, nous répondons aux deux urgences de notre temps, l'urgence sociale et l'urgence écologique. Elles sont interdépendantes ; c'est pourquoi nous faisons le choix de les traiter ensemble pour protéger, aujourd'hui, les plus vulnérables et préparer l'avenir.

Malgré un contexte difficile marqué par des recettes presque atones et une augmentation des dépenses dues à l'inflation, le budget est élaboré avec trois enjeux.

D'une part, maintenir un haut niveau de service public pour les Marcquoises et les Marcquois, notamment à travers les dispositifs de solidarité et d'investissement pour toutes les générations et dans de nombreux domaines, dont la culture, la famille, les sports et l'enseignement.

D'autre part, accélérer la transition écologique afin de lutter contre le réchauffement climatique. Cette posture est dorénavant intégrée quotidiennement dans nos services.

Le budget 2024 permet aussi à la Ville de soutenir son CCAS pour financer les mesures sociales mises en place pour protéger les Marcquois les plus touchés par les crises successives que nous venons de connaître, sanitaires, sociales et énergétiques.

Le budget primitif 2024 maintient le cap pour continuer à agir, poursuivre le programme d'investissement de mandature, maintenir les services publics de qualité renforcés, être toujours plus proche des Marcquois et préserver l'avenir de nos enfants par une gestion rigoureuse qui permet de ne pas augmenter les impôts et de ne pas emprunter. Il permet aussi d'intégrer quotidiennement dans les services une démarche volontaire pour préserver les ressources dans le cadre de notre politique de transition juste, écologique et intégrée.

Je vous présente la consolidation des deux budgets apportés à votre approbation, soit les masses financières en investissement en fonctionnement.

Comme vous le voyez, le budget principal s'équilibre à 70,1 millions d'euros, 49,5 millions d'euros en fonctionnement et 20,7 millions d'euros en investissement.

Le budget annexe Hippodrome et Activités Diverses, HAD, s'équilibre, lui à 2,3 millions d'euros, 1,5 million d'euros en fonctionnement et 850 000 euros en investissement. L'ensemble des deux budgets consolidés s'équilibre à 72 millions d'euros, 51 millions d'euros en fonctionnement et 21 millions en investissement, ce qui représente un très beau budget.

Pour nos connaissances de la structure budgétaire du budget principal de la Ville, nous avons un budget équilibré en recettes et en dépenses à 70 millions d'euros. La section de fonctionnement représente 49,5 millions d'euros, dont 46,5 en dépenses réelles de fonctionnement et 3 millions d'euros qui sont notre fonds d'autofinancement et qui seront transférés en recettes d'investissement. La section d'investissement s'équilibre à 20,7 millions d'euros.

Nous allons étudier la section de fonctionnement. Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 0,7 %, soit une progression de 367 000 euros.

L'année 2023 devait se terminer avec une inflation de 4,8 % en moyenne annuelle, avec une progression des tarifs Marcquois 2023 inférieure à 1,8 %. Comparativement à cette inflation, la Ville n'a pas répercuté l'inflation sur les tarifs en 2023. L'augmentation tarifaire 2024 devrait rester dans la même épure que 2023.

Pour 2024, le chapitre 70, que nous appelons la régie, atteint désormais près de 3 millions d'euros, mais représente une baisse de 11,5 % pour représenter 6 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce recul de près de 400 000 euros s'explique par les variations suivantes.

La fermeture de la crèche familiale (-30 000 euros), le transfert des cantines aux OGEC et à l'École Européenne, (- 420 000 euros), l'augmentation des centres de loisirs par un accroissement du nombre de places (+12 000 €) et l'augmentation de 54 000 € des recettes de la culture par une attractivité des spectacles et de la qualité des services. Merci, Émilie.

Les recettes de Droits de Mutation à Titre Onéreux (qu'on appelle DMTO) obtenues avant 2023 (donc pour l'année 2021 et 2022), ont été particulièrement dynamiques avec 4 millions d'euros en 2021 et 3 millions 9 en 2022. Nous devrions terminer cette année avec une DMTO comprise entre 2,7 et 2,8, soit une baisse d'environ 1,3 million par rapport à 2022.

Pour 2024, nous avons inscrit 2,5 millions d'euros. Il s'agit d'une inscription réaliste et prudente afin de ne pas être trop dépendant de la volatilité conjoncturelle de cette recette pour l'équilibre du budget.

Au regard des éléments de la loi de finances 2024, à notre disposition et avant notre vote, la DGF serait encore en baisse de près de 150 000 euros à cause de l'écrêtement pour financer l'augmentation des péréquations autofinancées par les collectivités. En règle générale, il faut que l'enveloppe reste la même et la distribution se fait en fonction de certains critères au niveau des villes dites pauvres et des villes dites plus riches.

Il n'y a pas d'indexation des principales dotations de fonctionnement sur l'inflation. Malgré des demandes réitérées, répétées des collectivités, elles devront s'accommoder de la croissance de leurs recettes fiscales.

Le produit fiscal attendu, au vu de l'ensemble de ces hypothèses, s'élève à 27 millions d'euros en intégrant les corrections de 2023 sur les bases fiscales et surtout la correction du coefficient correcteur qui a été recalculé à la hausse. Ce coefficient correcteur est ce que l'État nous compense suite à la perte de la TH (taxe d'habitation), malgré le transfert de la taxe foncière du département. Il reste quand même un delta d'environ 5 millions.

Notons la part importante à la main de l'État du coefficient correcteur, qui représente 23 % du produit de la fiscalité, soit 6,2 millions d'euros.

Le produit de la fiscalité locale 2024 progresse de 3,5 % par rapport au BP 2023 par deux effets, la correction des bases et du coefficient correcteur de 2023. L'augmentation des bases de 3,5 % est prévue en 2024, alors qu'en 2023 elle était prévue de 7 %.

En matière de fiscalité locale, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2023. Ce sera l'objet d'une délibération à part. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, il n'y a aucun changement : 33,5 %, donc 14,21 % qui représentent le taux de la commune et les 19,29 % du transfert de la taxe foncière du département. Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le taux est invariable à 19,19 %.

Pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, il reste le taux de notre taxe d'habitation d'avance à suppression en 2018 à 27,46 %. À Marcq-en-Barœul, nous avons environ 400 000 euros de recettes sur ces résidences secondaires ; qui représentent à peu près 250 maisons et appartements.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 872 000 euros pour atteindre 46,5 millions d'euros. Malheureusement, notre taux de financement baisse de 500 000 euros pour plafonner à 3 millions d'euros. La moyenne des dix dernières années était autour de 4,5 millions. Donc cette année, nous sommes à 3 millions d'euros.

Les dépenses de personnel augmentent de près d'un million d'euros, de 3,3 % par rapport au budget de l'année dernière, pour atteindre 29,7 millions d'euros. Le chapitre 12 (concernant justement les dépenses de personnel) est particulièrement impacté par les évolutions réglementaires encore prévues en 2024, mais également par les répercussions financières consécutives aux revalorisations salariales dans la fonction publique instaurées en 2023. Cela va absorber la baisse mécanique du transfert des cantines aux OGEC et à l'École Européenne, qui se verront accorder une subvention qui va compenser ce transfert.

Au chapitre 11, l'appel des charges à caractère général est en recul de 641 000 euros, soit 6,6 %, principalement par l'effet mécanique du transfert des prestations des cantines pour les écoles privées, l'École Européenne (pour près de 400 000 euros) et le nouveau contrat d'achat de l'électricité et de gaz. Le retour sur investissement des économies d'énergie que nous avons opérées depuis trois ans permet de baisser le budget des fluides de près de 500 000 euros, au regard de la consommation de 2023.

En isolant ces deux postes de dépenses et afin de pouvoir faire des comparaisons objectives, le chapitre 11 augmente d'environ 200 000 euros, principalement pour les services à la population, la famille, la jeunesse, les fêtes, les seniors, la culture, le commerce, les assurances et divers pour 13 000 euros.

Le chapitre 65 (principalement les subventions) augmente de 531 000 euros. Parmi les augmentations, nous pouvons noter la direction de l'enseignement avec 750 000 euros, dans les OGEC (pour 749 000 euros) et l'École Européenne : 178 000 euros pour le transfert des cantines et 30 000 euros au titre de notre quote-part pour le fonctionnement de l'École Européenne auprès de la Région. Il y a une augmentation de la subvention au CCAS de 50 000 euros.

Parmi les baisses, nous avons abandonné cette année (après plusieurs années) les primes vélos et les subventions aux commerçants pour rénovation.

La ville de Marcq-en-Barœul, malgré ses efforts constants pour construire des logements sociaux, affiche un déficit de logements sociaux pour atteindre le seuil réglementaire de 25 %, dans le cadre de la loi SRU que vous avez rappelée tout à l'heure.

Depuis 2020, nous sommes frappés par un arrêté de carence qui nous contraint de payer une pénalité de 800 000 euros ; mais de 536 000 euros nets, déduction faite des subventions d'équipement de 2022 versées aux bailleurs sociaux de 264 000 euros.

Monsieur CRÉPEL, vous disiez que la pénalité était faible. Or, celle-ci est tout de même de 800 000 euros. Ce sont quand même quatre points d'impôt.

Il vous est maintenant présenté la structure budgétaire d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 20 millions d'euros. Elle se répartit de la manière suivante : 20,5 millions d'euros de dépenses d'équipements et réserves foncières répartis pour les 15,5 millions d'euros en dépenses d'équipements et 5,275 millions d'euros en réserves foncières. Il y a 145 000 euros de mouvement d'opérations financières entre sections et dépôts de garantie.

En recette, nous retrouvons nos 3 millions d'euros, des cessions pour 5,5 millions, les dotations pour 2,6 millions d'euros et notre emprunt d'équilibre que nous puiserons dans notre trésorerie et notre fonds de roulement d'environ près de 10 millions d'euros.

Comme vous pouvez l'observer, les 20,5 millions d'euros d'équipements sont financés de la manière suivante : l'autofinancement, les cessions et les dotations pour 13 %. À ce stade, nous remarquons que 54 % de nos investissements sont financés par nos ressources propres.

De plus, comme il est rare de réaliser 100 % de nos investissements, nous sommes quasiment certains de ne pas réaliser d'emprunt. À titre de comparaison, nous sommes presque à la fin de l'année et notre taux de réalisation de nos investissements 2023 est de 69 %.

Nous affichons donc un emprunt dit d'équilibre entre la section d'investissement de 9,5 millions d'euros, qui sera annulé lors du vote du compte financier unique, car il sera financé par notre fonds de roulement et notre trésorerie. Je le rappelle l'obligation de faire état de notre dette qui est, elle, complètement atone. Elle est à zéro.

Je vous laisse regarder les slides suivantes, qui correspondent à notre politique ambitieuse pour 2024 : la rénovation de la salle Delcenserie, l'extension du conservatoire de musique, le kiosque à musique de Valmy, l'aménagement de la maison du développement durable, favoriser les modes de déplacement doux et un programme d'acquisition foncière, soutenir les associations dans leurs projets, la mise en place d'outils favorisant une grande agilité et réactivité des services, le développement des services en ligne, un patrimoine scolaire toujours modernisé et sécurisé, le soutien d'association aux artistes, aux activités culturelles ou des pratiques artistiques au sein de nos treize équipements culturels, une programmation de spectacles vivants en transformation, une politique sportive volontariste, une politique familiale dynamique, un CCAS toujours plus proche des problématiques sociales, la mission politique de la ville, la démocratie participative, la promotion de l'animal en ville et la mise en place de politiques en lien avec la transition écologique, visant à améliorer la propreté de la ville, consommer et vivre de manière responsable.

Je vous remercie de votre attention.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup, monsieur LHERBIER. Merci à vous et merci aux services qui ont effectué un travail considérable. Merci à mon directeur des Finances, un homme de grande qualité, également sous l'autorité de mon Directeur général.

Maintenant, nous allons justement passer aux explications plus en détail par chacun de mes adjoints.

Je voudrais d'abord donner la parole à monsieur Loïc CATHELAIN pour qu'il puisse présenter les grandes orientations qui nous attendent en 2024. Merci.

Loïc CATHELAIN : Merci monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce que j'aimerais vous expliquer est qu'il y a une chose à retenir dans ce budget, qui ne date pas d'aujourd'hui d'ailleurs, et qui a démarré dès 2020. C'est l'effort et le soutien continu de la ville à son Centre Communal d'Action Sociale. Depuis 2020, la subvention de la ville au CCAS est en augmentation et c'est un effort important. Nous étions à 1 250 000 en 2020. De mémoire, cela faisait quelques années que la subvention n'avait pas évolué. Or, depuis cette date, elle évolue.

Nous sommes passés à 1 275 000 en 2021 et 2022. En 2023, nous étions à 1,3 million et cette année, nous comptons 50 000 euros supplémentaires encore donc à 1,350 million pour le CCAS. Ainsi, de 1 250 000 euros, nous sommes passés à 1 350 000 euros ; ce qui permet de conforter le CCAS sur ses missions essentielles.

Nous avons recruté deux travailleurs sociaux supplémentaires. Il y a l'intégration du service aux aînés (Marie-Pierre en dira un mot). Il y a le soutien que le CCAS a apporté dans ces temps difficiles, notamment au niveau de l'aide alimentaire, mais aussi avec les chèques « énergie » que nous avons doublés. Il y a ces colis de Noël, maintenant, qui sont réalisés et il y a les remboursements de tickets de transports Ilévia. Une chose à retenir est le soutien important de la ville sur l'action sociale.

Puis, je vais parler aussi de ma délégation politique de la ville. Il y aura une nouveauté en 2024 puisque la ville va se doter d'un programme de réussite éducative pour le quartier de la Briqueterie. Ce travail partenarial est validé par l'État. Il met autour de la table en réseau les acteurs locaux, les associations, l'Éducation Nationale, la commune, la CAF, pour aider les familles et les enfants qui en ont besoin. Puis il y a aussi de l'argent.

Il y a le droit commun, mais la politique de la ville s'oriente, toujours, vers plus. Des sommes conséquentes sont donc octroyées à la réussite éducative, soit 57 800 euros versés pour la Ville. En tout, la politique de la ville englobe 87 000 euros auxquels il faut rajouter les crédits de l'État. Cela représente donc globalement 140 000 euros. La ville réalise ainsi un effort important et supplémentaire pour son quartier prioritaire.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup.

Dans la même épure, je passe la parole à Émilie BOULET pour essentiellement nous parler de Culture et d'Enseignement.

Émilie BOULET : Je vais essayer de faire plus court que Monsieur CATHELAIN.

Concernant le budget Enseignement, je voudrais mettre l'accent, sur ce qui est, pour moi, le plus important, soit le bien-être de l'enfant à l'école, sur plusieurs points. Nous continuerons notre travail dans les cours de récréation des écoles. 800 000 euros ont été dédiés à la végétalisation, la requalification des espaces et la lutte contre les îlots de chaleur. L'idée est vraiment d'imaginer une nouvelle cour afin que l'enfant y trouve toute sa place et celle qui lui convient.

Le deuxième point du budget sur lequel je voudrais insister est la lutte contre le harcèlement scolaire. L'année dernière, nous avons formé l'ensemble de notre personnel et nous continuons cette année. Nous allons former des référents dans chaque école afin qu'ils puissent repérer les situations et les gérer.

Le dernier point sur lequel le budget sera consacré est le plan numérique que la Ville soutient. En effet, chaque école a été dotée de vingt-cinq tablettes, l'année dernière. Nous continuons cette année avec un nouveau jeu de tablettes. C'est un véritable outil pédagogique pour l'apprentissage.

Toutes ces politiques portées par notre majorité contribuent au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant et favorisent les conditions d'apprentissage. Voilà pour le budget Enseignement.

Je passe au budget de la Culture. Le budget de la Culture sera vraiment consacré à une programmation très diversifiée pour les Marcquois, pour que tous les publics puissent s'y retrouver. Ainsi, nous continuons avec la musique actuelle. Cette année, nous avons testé les concerts debout, qui ont bien fonctionné. Nous continuerons donc à le faire pour que chacun puisse trouver sa place entre la musique classique, le baroque, etc. Nous continuons le festival Contes et Légendes. Le festival d'humour aura lieu pour la première fois l'année prochaine.

Les tarifs sont toujours très abordables, afin que tout le monde puisse en profiter. Nous continuons aussi notre politique volontariste envers les écoles, afin de promouvoir la culture chez les jeunes, sans oublier notre soutien aux associations et aux artistes marcquois. Je pense que j'ai terminé.

Bernard GÉRARD : C'est nécessairement très synthétique, mais c'est le but du jeu également. Pierre VERLEY, pour nous parler notamment de transition écologique et de démocratie participative.

Pierre VERLEY : Tout à fait. Merci beaucoup, monsieur le Maire.

2024 va être une grande année également, puisque nous allons ouvrir la maison de la transition écologique, avec beaucoup de nouveautés qui vont s'y passer. Dans cette maison de la transition écologique, il y aura également un lieu central pour accueillir les différents ateliers que la ville anime.

Cela me permet de faire un focus sur ces ateliers qui ont, jusqu' alors, trouvé le vocable de « famille zéro déchet ». Nous allons aménager ce challenge en un projet qui s'appellera « Bas carbone » pour garder ce qui marche très bien sur la partie « zéro déchet » et continuer cette politique tout en proposant de nouveaux points sur le carbone avec de nouveaux ateliers pour redynamiser toute cette offre faite au Marcquois, dans la Maison de la transition écologique.

Sur ce dossier, avec un budget presque similaire, nous allons faire beaucoup plus que ce que nous faisons jusqu' alors. Trois actions complémentaires seront mises en œuvre sur cette délégation et d'autres, avec l'utilisation de nouveaux outils participatifs pour moderniser le concept de table ronde que nous développons depuis quelques années. Quelques-uns de nos outils fonctionnent bien et vont rejoindre nos différentes réunions sur l'année 2024. Nous allons également insister de plus en plus sur une opération qui fonctionne comme « Mai à vélo ». Tous les deux ans, nous avons aussi pour habitude d'organiser, à l'hippodrome, la fête du vélo en septembre. Nous allons tout recentrer pour faire quelque chose de plus grand sur le projet « Mai à vélo ».

Pour évoquer également les systèmes d'information, il va y avoir une grande nouveauté dans les outils dans la mairie, l'année prochaine, soit, le renouvellement de la téléphonie. Cela fait quelques années que les services informatiques de la Ville avaient pris ces compétences-là et assuraient la maintenance. Je les remercie beaucoup parce qu'ils ont porté cela pour éviter de sous-traiter des coûts importants dans la maintenance des appareils. En 2024, il n'y aura plus de support de matériel. Nous serons donc dans l'obligation de remplacer cet outil ; ce qui va être un très grand challenge pour les équipes de la DSI.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup. Valérie DUPARQUE va nous parler des pratiques artistiques.

Valérie DUPARQUE : Bonsoir à tous. Les pratiques artistiques à Marcq-en-Barœul englobent une centaine de cours et ateliers pour environ mille inscrits, sur trois sites différents. Le Conservatoire, le parc du Petit Prince et le Théâtre de la Rianderie. Quelles disciplines trouve-t-on dans les pratiques artistiques à Marcq-en-Barœul ? De la danse classique, jazz et hip-hop ; des arts plastiques ; du théâtre sous différentes formes, donc des cours de théâtre, de comédie, d'improvisation ou encore d'art dramatique ; de la céramique et vingt-quatre instruments de musique.

En 2024, les inscriptions à ces différentes disciplines se poursuivent via le site de la Ville par le biais d'un portail mis en place cette année, qui a très bien fonctionné. L'objectif étant de continuer à faciliter la vie des familles et de leur donner une meilleure visibilité sur les pratiques proposées.

Par exemple, il n'est pas toujours évident de savoir que le Conservatoire propose de la danse classique, ou que le parc du Petit Prince propose des cours de céramique. Ainsi, cela permettra, à un plus grand nombre d'enfants, l'accès au Conservatoire.

Les projets pour 2024 concernent la création d'un cours de théâtre en direction des enfants dyslexiques ; un projet collectif autour du dessin avec la réalisation d'une œuvre d'art ; la réalisation d'un événement participatif autour du rock, avec en amont des ateliers de sensibilisation pour les adultes, les ados et aussi les enfants. Nous souhaitons aussi développer un joli partenariat avec l'association Dance Création qui compte aujourd'hui plus de neuf cents inscrits que nous accueillons dans nos locaux depuis de nombreuses années. Voilà en ce qu'en ce qui me concerne.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup. Nous irons danser le rock quand vous vous organiserez cela. C'est très festif et très convivial. Merci beaucoup Valérie.

Nicolas PAPIACHVILI sur les Entreprises, le Commerce, l'Artisanat, l'Agriculture, les Professions libérales.

Nicolas PAPIACHVILI : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il y a trois temps forts en 2024.

Cependant, en préambule, il me tient à cœur de rappeler que 2023 était aussi l'année de la fin de notre programme complètement inédit dans la Métropole avec nos aides directes à nos commerçants et artisans ; soit une enveloppe globale de 600 000 euros pour soixante-quatorze commerçants qui a été attribuée. Je crois que nous pouvons être très fiers de ce programme, tous ensemble.

Je reviens à 2024. Il y a trois temps forts, dont un pour les commerçants et artisans. Le salon Label Marcq va laisser la place au Printemps des commerçants, qui aura lieu très précisément le 7 avril. Nous avons beaucoup travaillé avec certains commerçants et avec l'association Enseignes de Marcq. Je remercie infiniment la commissaire Valérie BAERT d'avoir imaginé un nouveau concept. Je crois que, dans la vie, il faut toujours se réinventer. Ce sera donc le printemps des commerçants.

Ensuite, pour les entreprises, une réflexion est en cours. Il n'y a pas longtemps, nous étions chez Newton où s'est tenue une commission délocalisée. Nous étions bluffés par ce nouveau lieu. Je pense que les entreprises de Marcq-en-Barœul doivent encore mieux communiquer. Nous disposons du club Entreprendre. Cependant, je crois qu'il est temps de lui donner un nouveau souffle. C'est la réflexion que nous aurons tous ensemble en 2024.

Enfin, pour terminer au sujet de l'emploi, le salon de l'Entreprise et de l'Emploi fera son retour sur deux jours, très précisément les 23 et le 24 mai à Marcq-en-Barœul.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup Nicolas. Catherine JONCQUEZ va nous parler de la Famille, de la Petite enfance, de la Jeunesse, de l'Animation des quartiers et de la Solidarité internationale.

Catherine JONCQUEZ : Merci, monsieur le Maire, de me donner la parole.

Je commence par la Petite enfance, pour vous dire que nous avons la CSP (Concession de Service Public) avec « Rigolo comme la vie », cette année. Nous en avons fait un bilan. Notre ambition pour l'année 2024 est de communiquer davantage sur le fait que des places ont pu être créées pour accueillir des enfants en situation de handicap. Nous avons vraiment un gros challenge de ce côté-là pour la Petite enfance.

Ensuite, pour la jeunesse, nous avons eu l'occasion de signer avec la CAF, l'Éducation nationale et la Ville un PEDT. Ce PEDT touche les enfants de 2 à 11 ans, dans tous les quartiers de la Ville et fait qu'une ambition sera partagée avec les différents services pour pouvoir améliorer tout ce que nous réalisons avec les enfants. Pascale HUBERT vous en parlera.

Nous avons de plus en plus de demandes d'accueil de loisir. Grâce au PEDT, nous avons pu obtenir un Plan mercredi pour y accueillir quarante-huit enfants supplémentaires. Ainsi, nous continuons dans ce créneau-là. Nous ne savons pas ce que donnera l'année prochaine, mais cette année, trente-deux enfants en situation de handicap ont été accueillis dans nos accueils de loisirs.

Puis, j'ai deux événements super importants à vous partager, comme l'emménagement de la ludothèque dans les fabuleux locaux que la Ville a terminés. Ce matin, nous y sommes allés pour observer l'aménagement de tous les rayonnages. La Ville est pleinement partenaire de l'association, pour les aider au transfert de la ludothèque qui était à l'espace Brueghel et qui va arriver là.

Pour terminer, avec Émilie BOULET, nous aurons également un fabuleux projet au niveau du quartier du Pont, avec la construction de la nouvelle MJ et sa nouvelle cantine, dans ce quartier.

De nombreux et beaux projets sont à réaliser en 2024.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup Catherine.

Alain CHASTAN, tu vas nous parler un peu de Tranquillité publique et peut-être un peu du personnel.

Alain CHASTAN : Je vais d'abord parler du personnel, ensuite, de tranquillité publique, puis j'aborderai brièvement le fonctionnement de l'accueil multiservice.

En 2024, le service Ressources Humaines continuera :

- d'assurer le suivi et la maîtrise de la masse salariale et des effectifs en mettant en œuvre les évolutions statutaires réglementaires ainsi que la mise en application des nouvelles dispositions liées à la retraite.
- De poursuivre la résorption de l'emploi précaire,
Je signale qu'en 2023, nous avons stagiairisé vingt-neuf agents. Nous resterons, donc sur cette dynamique
- d'assurer le volet formation pour la Ville et le CCAS, ainsi que l'accompagnement des agents.

Concernant la gestion de la prévention de la santé, en 2024, il nous faudra lancer une nouvelle consultation relative à la Convention de participation au titre de la prévoyance, sur la base des nouvelles dispositions réglementaires. Au quotidien, cela concerne aussi la gestion des dossiers des agents dans le cadre du conseil médical et l'accompagnement et l'aménagement des postes en équipement spécifique et ergonomique.

Pour mémoire en 2023, nous avons mis en œuvre un nouveau service de médecine préventive avec aménagement de locaux au sein de l'Hôtel de Ville ; ce qui nous a permis d'assurer plus de cinq cents visites médicales au niveau de nos agents.

Nous aurons, évidemment, le souci de maintenir un dialogue constructif avec l'Organisation syndicale, notamment au travers des instances paritaires, que ce soit le CST.

Nous continuerons de favoriser la mobilité interne. À ce sujet, mon collègue François ROCHET met en œuvre un groupe de travail réunissant des agents de différentes directions ainsi que les représentants du personnel sur le repositionnement professionnel et l'absentéisme ; et ce avec la volonté de développer la formation professionnelle dans le contexte des reconversions et des reclassements.

Nous poursuivrons aussi le développement du site Intranet et des actions visant à la valorisation de la communication interne. Il nous faudra également développer la dématérialisation et lancer une étude sur le coffre-fort électronique. Voilà pour ce qui est des ressources humaines.

Je voudrais maintenant dire un mot sur l'AMS et l'État civil. Ils continueront bien évidemment de répondre au mieux aux attentes des administrés. Je n'ai pas de boule de cristal pour connaître la fréquentation de nos locaux et de notre accueil multiservice en 2024, mais je voudrais quand même revenir sur ce qui a été fait au 30 novembre : 22 300 visiteurs, 14 000 titres d'identité, deux cents attestations d'accueil, 2 800 cartes de stationnement, 157 mariages, 120 PACS, 338 décès et la gestion d'une régie de plus de 2 700 000 euros. Théoriquement, en 2024, nous devrions nous trouver dans une dynamique au moins similaire.

Pour ce qui concerne la Tranquillité publique et notre Police municipale, je peux vous assurer Monsieur le Maire, que cette dernière continuera d'assurer à la fois ces missions de Tranquillité publique, de surveillance des entrées et sorties d'écoles, de salubrité publique, de prévention, mais également de lutte contre les incivilités et la délinquance. Je rappelle que nos policiers sont, de plus en plus, des primo-intervenants.

Je tiens, tout particulièrement à souligner l'engagement de nos équipes. Elles l'ont prouvé lors des émeutes de début juillet dernier et le démontrent au quotidien par leur présence sur le terrain. Je pense que si elle n'avait pas été là en juillet, nous aurions connu des dégâts beaucoup plus conséquents que ce que nous avons eu à déplorer.

Monsieur le Maire, je voulais vous en faire part et en faire part à mes collègues et au public. À fin novembre, nous avons enregistré une baisse de 20 % des faits de voie publique par rapport à l'année 2022. Voilà, j'en ai terminé, merci.

Bernard GÉRARD : Bravo et merci à la Police municipale en lien avec la Police nationale. Une baisse de moins de 20 % est très importante. Je vous en remercie. Janine SCHAFIER va nous dire quelques mots.

Janine SCHAFIER : Oui, merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Dans le cadre de mes nouvelles missions, je voudrais mettre en lumière quelques projets phares pour 2024 liés aux associations de jumelage et à la promotion de la citoyenneté européenne.

Il est vrai que l'Europe est un échelon qui peut paraître assez loin des préoccupations de nos concitoyens. L'objet des projets que je vais vous présenter est donc de la rendre plus proche, plus compréhensible et peut-être plus vivante. En raison de la transversalité de cette action européenne, je travaillerai en collaboration avec mes collègues sur les différents projets liés à leur domaine.

Les jumelages de Marcq-en-Barœul avec Gladbeck, Ealing, Poggibonsi et Kuurne, de même que l'action des quatre associations de jumelage et du pôle des langues, sont le premier point d'entrée de Marcq-en-Barœul vers l'Europe, mais n'est pas le seul. Notre tissu entrepreneurial et économique est très riche, avec une population importante d'expatriés, de travailleurs et de citoyens internationaux.

Notre commune compte également un réseau d'établissements scolaires dont nombreux sont engagés, souvent de longue date, dans des partenariats avec des établissements étrangers et qui s'investissent de plus en plus dans des projets européens. L'école internationale Jeannine Manuel et l'école européenne de Lille métropole attirent également un public international et européen issu de la métropole et de l'étranger, qui propose une diversité linguistique et humaine particulièrement intéressante à valoriser.

Dans ce contexte favorable, nous proposons donc divers projets. Depuis 2020, une semaine européenne est organisée en mai (le mois de l'Europe), au cours de laquelle de nombreuses actions sont mises en place pour promouvoir et accroître la visibilité de l'Europe au plus près des citoyens.

Pour 2024, la semaine européenne sera en réalité une quinzaine, car, en raison des nombreux jours fériés, elle se prolongera du 6 au 19 mai. À cet égard, je remercie les associations de jumelage qui ont accepté de programmer certains de leurs événements pendant cette période afin d'accroître leur visibilité.

Voici deux projets en lien avec les associations de jumelage que proposera la ville.

Dans le cas de la semaine européenne, le jeudi 9 mai, journée de l'Europe, est prévu la soirée des associations de jumelage avec une auberge européenne et une animation musicale.

Des partenaires anglais seront présents dans le cas d'un échange culturel. Les partenaires des autres associations seront également invités à les rejoindre.

Un autre projet en lien avec les associations de jumelage est le cinéma des villes jumelées. Le partenariat mené par la Ville et initié en 2022 entre les associations de jumelage et le cinéma Pont des arts se poursuit. Un calendrier a été mis en place et défini avec la Direction du cinéma. Des dates ont déjà été posées pour cette programmation qui n'exclut pas celle de classique.

En février, nous aurons un film allemand, en mars un film belge, en mai un film anglophone et en novembre un film italien.

J'en viens maintenant au second volet qui concerne la promotion de la citoyenneté européenne. Elle passe au premier chef par nos jeunes Marcquois, particulièrement concernés dans le cadre de cette semaine européenne. Ainsi, nous avons établi un partenariat avec l'inspection de l'Éducation nationale de notre circonscription, particulièrement motivée par le développement de projets européens.

Nous proposons de programmer, sur deux journées de la semaine du 13 mai, des interventions de l'association des jeunes européens dans les classes de CM2 de la ville. Cette association est agréée par le Ministère et offre une découverte des valeurs de l'Europe et de sa géographie via des outils pédagogiques variés et particulièrement ludiques.

Les centres de loisirs se verront également proposer des activités. Des menus européens liés aux villes jumelées et à d'autres pays d'Europe seront proposés dans les cantines scolaires pendant cette semaine.

Maintenant, je vous fais part d'un autre projet lié à la présence de compatriotes internationaux et d'expatriés sur la ville, car la promotion de la citoyenneté européenne est également liée au plurilinguisme et à la découverte d'autres cultures. Ainsi, je propose d'organiser des cafés européens où les expatriés internationaux pourraient partager avec la population et échanger avec eux en langue étrangère sur leur culture et leur pays d'origine.

Le tout dernier point se déroule en partenariat avec Enseignes de Marcq. Les commerçants pourraient être également invités à se saisir de cette période pour proposer des initiatives propres à leur activité.

Bernard GÉRARD : Merci ma chère Janine. Je te sens pleine d'enthousiasme dans tes nouvelles fonctions, mais je veux rester maître du temps. Je ferai donc attention à ce que chacun respecte l'épure qui a été fixée entre nous. Monsieur ELLART.

Didier ELLART : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous savez que la ville de Marcq-en-Barœul mène et cultive depuis des années une politique sportive volontariste visant à promouvoir et à développer le sport et la santé sur notre territoire. La ville continuera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine sportif.

J'en veux pour preuve la rénovation et la construction d'une nouvelle salle Delcenserie. Les travaux de la salle de sport du collège Rouges-Barres vont se poursuivre. Nous travaillons également sur le complexe tennistique.

Effectivement, la ville est labellisée « Ville active et sportive Trois-lauriers ». Elle représente donc une référence sportive au cœur de la Métropole Européenne de Lille. La politique sportive est active, innovante, ambitieuse malgré la hausse des coûts énergétiques. Nous pouvons souligner le soutien budgétaire et l'accompagnement à nos cinquante-deux associations sportives dans toutes leurs composantes, qu'elles soient le sport santé, le sport loisirs, le sport compétition, le sport inclusion, le sport famille, le sport scolaire et le sport nature.

Je tiens également à dire que la Ville a été pionnière dans le cadre de la prévention à la santé pour tous, que ce soit dans le cadre de la prévention primaire ou secondaire et tertiaire avec les dispositifs sport-santé sur ordonnance pour les personnes atteintes de maladies chroniques ou d'affections de longue durée.

Je voudrais également souligner qu'en 2024, année olympique et paralympique, l'ambition pour la France est une chance pour nos territoires avec les trois piliers : la célébration de l'événement, l'engagement de la population marcquoise pour cet événement, puis l'empreinte post-olympique que nous allons laisser. La ministre des Sports et des Jeux olympiques a décrété que 2024 sera une grande cause nationale pour le développement des activités physiques et sportives ; avec le concept de 30 minutes d'activité physique et sportive chaque jour. C'est un plaidoyer pour une France des citoyens et des territoires en mouvement.

Je rappelle que nous aurons la chance d'être labellisés « Terre de Jeu 2024 » avec deux centres de préparation des Jeux comme le centre équestre régional René Dujardin et le stade Gilles d'Halluin. Nous disposerons également du centre d'entraînement des Jeux olympiques pour les équipes nationales de basket et de handball féminin et masculin sur les salles Mazeaud et Herzog.

Ensuite, en collaboration et en concertation avec ma collègue adjointe à l'Enseignement, des actions seront menées dans les écoles scolaires, avec la semaine olympique et paralympique au mois d'avril, la journée de l'Olympisme, le 23 juin 2024, puis la poursuite de la labellisation du dispositif « Une École, Un Club » génération 2024.

Pour conclure, 2024 sera également l'occasion de célébrer le 60e anniversaire de notre jumelage avec la ville allemande de Gladbeck, puisque le sport et la culture forment un langage commun qui transcende la barrière de la langue et qui permet de tisser des liens d'amitié et de convivialité entre les peuples. Je vous remercie.

Bernard GÉRARD : Merci Didier. Marie-Pierre JANSSENS, pour nous parler notamment de solidarité intergénérationnelle.

Marie-Pierre JANSSENS : Oui, merci Monsieur le Maire.

Il y a deux volets dans ma délégation.

La démocratie participative 2024 verra l'installation de la deuxième session des conseils de quartiers installés fin janvier, dans le but de participer aux actions de la Ville en fonction des projets et de l'actualité et de les mobiliser pour diverses actions telles que de la propreté, du marquage, des diagnostics. L'idée pour chaque quartier est de réaliser un projet propre comme il a pu être fait l'année dernière au Plouich.

Du côté des solidarités intergénérationnelles, le CCAS continuera sa politique volontariste du « bien vieillir » en menant des actions de prévention, en favorisant le lien social, en encourageant le vieillissement actif et en bonne santé, en prenant soin des séniors. Le CCAS reconduira donc tous les événements et animations qu'ils organisent traditionnellement tels les Thés-discos, la semaine bleue, les banquets, la distribution des colis et les ballotins de chocolats, comme l'a dit Loïc.

Le CCAS poursuivra aussi sa politique en matière de prévention de la dépendance en proposant des actions stimulantes pour préserver l'autonomie. Les agents sociaux continueront à visiter et à accompagner les séniors pour les inciter à participer aux actions et à bénéficier des dispositifs proposés.

En 2024, le CCAS proposera d'ailleurs un panel d'activités nouvelles dédiées aux séniors dans les domaines de prévention, culture, sport et bien-être. La Ville continuera à soutenir les associations d'ânés par la mise à disposition de personnel, de transport, de locaux, de matériel et de denrées.

Le Conseil des séniors participe, lui, à maintenir et soutenir la transition numérique par sa participation à des ateliers en complément des actions proposées par la Ville, pour réduire la fracture numérique, un gros enjeu pour les séniors en 2024.

Les deux faits marquants pour 2024, pour cette délégation sont les suivants. En avril 2024 se tiendra le Salon des séniors. Il a lieu tous les deux ans. La grande nouveauté pour 2024 sera également la sortie du tout premier guide à destination des séniors élaboré en collaboration avec le Conseil des séniors. Cela n'existait pas. Voilà, merci, Monsieur le Maire.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup Marie-Pierre. Jean-Louis MUNCH, quelques mots sur la délégation ?

Jean-Louis MUNCH : Oui.

Pour la partie logement, la politique du logement s'inscrit dans la continuité des différents investissements qui font suite aux différentes acquisitions, dans le but de concrétiser les objectifs fixés dans le contrat de mixité sociale. En 2024, nous allons continuer à faire de la veille foncière sur les opportunités qui pourront s'offrir à nous pour réaliser d'éventuelles opérations avec un pourcentage de logements sociaux conséquent.

Nous allons continuer l'aide aux bailleurs sociaux et utiliser le droit de préemption et les différentes possibilités pour inciter les propriétaires défaillants à la rénovation des logements. Sur la partie achat public 2022-2023, ces deux années ont surtout été liées à la conception des projets. En 2024-2025, nous allons passer à la phase de réalisation. Je remercie les services techniques et le service de l'achat public pour le travail conjoint, efficace et animé qui a permis de travailler et de lancer tous les appels d'offres liés aux projets aperçus tout à l'heure sur le slide des investissements. 2024 va être une année administrative et de suivi des chantiers avec un gros travail de suivi des opérations.

Au niveau de la Sécurité civile, je profite de remercier Marc DELEURY et Éric GILLET pour leur coopération. En 2023, nous avons réussi à rattraper l'année blanche du Covid durant laquelle il n'y avait pas eu de commission de sécurité. À trois, nous avons organisé toutes les commissions et en sommes arrivés au bout, là, en fin d'année.

En 2024. Nous allons continuer à nous battre pour que tous nos lieux recevant du public reçoivent un avis favorable. Un gros travail de suivi sera nécessaire pour ces opérations.

Pour la partie cimetièrre, nous n'avons pas réalisé de nouveau cheminement dans les cimetièrres, en effet. Nous avons consacré toute notre énergie à la gestion des dix mille concessions et à se mettre en conformité en termes financiers et de gestion administrative de nos différentes concessions. Voilà.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup.

Je voudrais que les conseillers délégués puissent nous dire un petit mot également. Didier LEMAITRE, en charge de la vie associative et culturelle, que nous voyons beaucoup dans toutes nos manifestations culturelles. Didier, si tu veux, c'est juste un mot.

Didier LEMAITRE : Je n'ai rien préparé, mais c'est avec un grand plaisir que je peux vous dire que j'assiste à beaucoup de spectacles dans la ville de Marcq-en-Barœul (des spectacles culturels et autres). Cette année, avec Catherine, nous avons mis en place le guide des associations numérisé. Cela touche un peu, car nous en parlions depuis de nombreuses années, puis la transition écologique est intervenue puisqu'il n'y a plus de papiers, maintenant (enfin encore pour de petits albums).

Puis, l'année prochaine, nous avons l'intention, avec l'URACEN (l'Union Régionale des Associations Culturelles et Éducatives du Nord Pas de Calais), de mettre en place des rencontres avec certaines associations et certains financeurs privés. Bien sûr, la Ville finance beaucoup d'associations et n'a pas diminué son budget, il faut le savoir. Cependant, il peut exister d'autres créneaux, d'autres domaines où nous pouvons importer une participation financière à certaines associations. Nous sommes en train de le faire. Nous avons déjà tenu une réunion.

Comme je suis transversal, ce projet va aussi toucher la Culture et impliquera aussi Catherine, nous en discuterons. Nicolas sera également un intervenant puisque cela concerne aussi son domaine. C'est donc un projet, dont nous discuterons au cours de l'année.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup Didier. Pascale HUBERT voudrait nous parler un peu du temps périscolaire.

Pascale HUBERT : Oui, bonsoir.

Je veux juste parler de l'accompagnement scolaire, parce que, ce soir, se tient justement leur soirée de Noël à l'Espace Quesne. Cette année, nous avons fait salle comble. Nous sommes très heureux d'avoir franchi le seuil des quarante enfants. Quarante-quatre enfants sont accompagnés par une vingtaine de bénévoles de tous les âges, des jeunes en service civique ou des jeunes prétendant à la bourse du permis de conduire ou du BAFA. Ces derniers nous accordent des heures de bénévolat et ont cette possibilité d'accompagner les enfants, deux soirs par semaine, à partir de 16 h 30.

Il y a deux axes pour 2024.

Le premier est de renforcer la parentalité. Les enfants se retrouvent le soir avec les bénévoles, dans les maisons des jeunes pour la plupart ou à Niki de Saint-Phalle pour le Quesne. Toutefois, ils se retrouvent encore avec des livres, des cahiers (un peu de jeu aussi). Mais, il s'agit toujours de dialogue avec les bénévoles. Or, nous nous apercevons qu'il faudrait davantage intégrer le parent. Ainsi, nous allons renforcer les ateliers enfants/parents. Nous allons essayer de faire entrer les parents ; ce n'est pas toujours une chose facile. Ils ne sont pas tous là en train d'accompagner leurs enfants.

Puis le deuxième axe porte sur la formation des bénévoles, car c'est quand même utile. Même si nous avons été actifs ou que nous le sommes encore, il n'est pas simple de devenir accompagnateur dans le cadre de la scolarité.

Ce dispositif contrôlé par la fait l'objet d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité. Ainsi, dans le cadre de notre budget, cela engendre un financement qui est toujours bon à prendre. J'en profite pour remercier Annelise DEPREZ qui s'en occupe tout comme Xavier DELOBEL.

Catherine a fait écho sur le PEDT. Le fait de résumer un travail considérable en une minute serait un défi inimaginable. Cela constitue plus d'une vingtaine de pages sous l'égide de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Je vais simplement en évoquer la philosophie.

Cela a été signé là, en 2023. C'est un document qui veut favoriser le développement général de l'enfant dans toutes ses composantes : de santé, sportive, culturelle, éducative, familiale, de relation sociale... Le document fait d'abord le bilan de tout ce dont la Ville dispose et met au service des enfants, mais pas seulement la Ville. Cela englobe les associations et tous les partenaires. Le PEDT a donc pour objectif principal de renforcer le partenariat avec toutes les institutions et toutes les organisations mises en place par la Ville. Cela a été rédigé.

Nous parlons en année scolaire. Pour 2024, l'objectif est de passer à l'action. Pour savoir si les objectifs vont être atteints, nous devons fixer des indicateurs. Ce travail-là est à mener pour les années suivantes. Il faut trouver les indicateurs de manière à mesurer l'efficacité de ce PEDT. Je vous remercie.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup Pascale. C'est très intéressant parce que nous découvrons même des choses, tellement il y en a, parmi toutes les actions menées. Je vous remercie beaucoup pour votre investissement, les uns et les autres. François voulait-il dire un mot ? Non ? François ROCHER qui est subdélégué au personnel. Pierre-Alain AUBERGER souhaite-t-il ajouter quelque chose ?

Pierre-Alain AUBERGER : Non, pas particulièrement.
Le budget a été évoqué par Pascal. Nous avons travaillé dessus pendant quelque temps. Désormais, il est abouti, sincère et équilibré, donc je n'ai rien de plus à ajouter.

Bernard GÉRARD : Merci. En ta qualité de contrôleur de gestion, je te remercie pour tout ton investissement et le travail réalisé pour pouvoir présenter ce budget. Éric GILLET, conseiller subdélégué au Sport, veut-il dire quelque chose ?

Éric GILLET : Oui, je te remercie.

Je souhaite juste faire un focus sur la politique volontariste vis-à-vis du sport et des associations sportives, puisqu'en 2023, contrairement à pas mal de villes alentour, nous n'avons pas baissé les budgets des subventions au niveau des associations. Nous les avons même augmentés avec le sport aussi, sur la partie du sport de compétition, pour porter à 560 000 euros les subventions en aides directes. Nous évoquons toujours les aides directes, mais il faut toujours garder à l'esprit aussi les aides indirectes puisque celles-ci représentent à peu près 750 000 euros pour le sport.

Quand nous tournons avec Didier, Marie-Pierre ou François, et que nous voyons différents Présidents de clubs, ceux-ci se disent plutôt satisfaits. Nous pouvons être également fiers que nos associations sportives soient plutôt bien gérées en termes de finances et solides en termes de résultats sportifs. Nous pouvons nous en satisfaire. Je tiens à remercier aussi le service des sports qui est toujours à l'écoute, pour nos associations.

Bernard GÉRARD : Merci Éric. Véronique SAVIGNAC, dans sa mission sur l'inclusion numérique et l'égalité femmes-hommes.

Véronique SAVIGNAC : Merci monsieur le Maire.

Je vais intervenir plutôt pour la délégation de l'Égalité femmes-hommes.

Les habitants de la commune de Marcq-en-Barœul ont la chance de vivre dans une commune engagée avec force et détermination pour l'égalité entre les femmes et les hommes ; notamment depuis trois ans, grâce au travail mené par ma collègue Marie-Pierre JANSSENS et les services de la ville.

Concernant ce budget pour 2024, la Ville va poursuivre ses actions pour lutter contre les inégalités et les violences dont les femmes peuvent être victimes.

La première action que je présente aujourd'hui concerne la jeunesse via la lutte contre les stéréotypes de genre dans l'Emploi. Afin que les jeunes Marcquoises et Marcquois ne se ferment aucun débouché, la Ville continuera son partenariat avec l'association FACE-MEL qui agit contre les exclusions. Grâce à celui-ci, les collégiennes du Collège Rouges-Barres pourront continuer à bénéficier, si elles le souhaitent, de l'action « Les Filles ont le sens de l'orientation ». En parallèle, en 2024, le dispositif sera étendu aux collégiens de quatrième du collège Rouges-Barres.

Le second domaine que nous souhaitons continuer à développer avec la délégation est la protection et le soutien apporté aux femmes victimes de violences conjugales. Dans ce cadre, le CIDFF continuera à tenir ses permanences hebdomadaires en mairie, chaque mardi après-midi. De même, des nuitées d'hôtel pourraient être prises en charge au titre de l'hébergement d'urgence.

Enfin, et c'est un sujet auquel nous tenons particulièrement, nous travaillons à la mise en place d'un accompagnement plus global des femmes victimes de violences conjugales pouvant aller jusqu'à la mise en place d'un logement d'accueil temporaire. Voilà, je vous remercie.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup, Véronique. Oui ? Louis RANDOUX, un petit mot ?

Louis RANDOUX : Oui, merci, Monsieur le Maire.

L'année 2024 sera, de nouveau, une belle année pour les grands événements et le Conseil des jeunes de la ville de Marcq-en-Barœul. Notre ville est reconnue pour le dynamisme et la qualité de ses animations. La Saint-Vincent d'automne ou encore le 14 juillet, pour ne prendre que ces exemples, sont des moments importants et des marqueurs de la vie de notre Ville. Ils représentent pour tous les Marcquois des occasions uniques de se rencontrer, de célébrer ou de vibrer au rythme des arts de la rue, des déambulations d'artistes et avec de la musique.

L'année 2024 s'inscrira donc dans cette tradition de fêtes qui rassemble toutes les familles marcquoises, les enfants, les ados, mais aussi les seniors, avec une programmation empreinte de nouveautés et de fantaisie.

Quant au Conseil des jeunes, cette année, la notion d'engagement sera le fil rouge pour l'année 2024. Nous sommes fiers de voir que le Conseil des jeunes se renouvelle pour cette troisième année de fonctionnement, avec dix-neuf jeunes volontaires et motivés, prêts à s'impliquer dans des projets au service de la Ville.

Je vais vous donner deux, trois éléments clés qui vont se dérouler sur l'année, notamment une visite de l'Assemblée nationale début janvier pour permettre aux jeunes de comprendre le nécessaire fonctionnement de notre démocratie ; la participation active à la cérémonie des vœux comme l'année dernière ;

une rencontre avec la société des membres de la Légion d'honneur pour discuter d'engagement et des valeurs de la République et une visite du 43e régiment d'infanterie de Lille pour découvrir l'organisation du ministère des Armées et de l'armée dans le Nord.

Puis, avec Catherine JONCQUEZ, nous avons aussi engagé une démarche afin de créer du lien entre le Conseil des jeunes et l'accueil de loisirs « Prends Tes Marques », afin de renforcer la politique de la ville envers nos adolescents. Voilà donc les principaux axes qui structureront mes délégations pour cette année.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup aux uns et aux autres parce qu'il est très important de pouvoir incarner tous les chiffres qui nous ont été donnés brillamment par Pascal LHERBIER. Nous n'allons pas poursuivre le débat. Oui, Pascal ? Voulais-tu dire quelque chose ?

Pascal LHERBIER : C'est le petit mot de la fin.

Bernard GÉRARD : Tu auras l'occasion de répondre.

Pascal LHERBIER : Je voudrais faire part d'une anecdote. Lorsque nous sommes allés vous voir, Monsieur le Maire avec Pierre-Alain AUBERGER, Monsieur DEBAILLEUL et Jean-Pierre MONIER, vous nous avez dit : « Je sais les difficultés des finances de toutes les collectivités, mais proposez-nous un budget 2024 optimiste ». C'est ce que nous avons essayé de faire.

Bernard GÉRARD : C'est bien. Il faut être optimiste.

Qui veut prendre la parole ? Monsieur CRÉPEL et Monsieur TONNEL ensuite ? Monsieur CRÉPEL, allez-y.

Philippe CRÉPEL : Monsieur le Maire, chers collègues, lors du dernier Conseil Municipal, notre groupe a porté ses attentes pour le budget 2024, dans le cadre du débat sur les orientations. Nous constatons que nos propositions n'ont pas été retenues. Nous ne voulons pas nous satisfaire du maintien du Service public, car dans une période où les haines et l'individualisme prennent beaucoup de place dans notre société, le Service public doit être le cœur de ce qui fait nation en construisant la fraternité et l'égalité.

Une ville comme la nôtre, ayant d'importantes réserves, devrait être attentive envers ses habitants les plus démunis. Les actes du quotidien doivent rester cohérents avec la situation budgétaire de la ville. L'exemple de la suppression de la coquille aux élèves des écoles marcquoises en est le parfait exemple. Nous ne comprenons pas la décision de remplacer la coquille par une place de cinéma, alors que nous avons largement la capacité financière d'offrir les deux, et en plus d'inviter les parents qui accompagnent leurs enfants.

Pour finir, les perspectives financières du plan pluriannuel d'investissement municipal seront-elles présentées dans un prochain Conseil municipal ?

Enfin, nous avons quelques questions.

Quelle est la réserve réelle de la ville, tous budgets confondus ? Quelle est l'estimation de la réserve immobilière disponible de la ville ? Pourrions-nous avoir un débat en 2024 sur le dégel des subventions aux associations marcquoises (notons que certains se satisfont de son maintien, apparemment) l'accès libre à la médiathèque et l'arrêt des externalisations ? Merci.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup.
Monsieur TONNEL ?

Denis TONNEL : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, après le débat d'orientation budgétaire discuté lors du dernier Conseil Municipal, nous voici en séance afin de procéder au vote du budget 2024. La vérité, si nous voulons être honnêtes intellectuellement, est que la situation est plus délicate que ce que nous présente la majorité.

Pour être clair, comme nous l'avons affirmé lors du débat d'orientation budgétaire, 2024 (nous le répétons) sera à n'en pas douter une année charnière. Tout bon gestionnaire peut le comprendre, les recettes diminuent, les dépenses augmentent. Nous allons donc vers une crise inédite dans notre commune. Tout bon père de famille le sait : sans emprunter, il faut financer cash nos investissements. C'est ce que la ville fait depuis des années. Elle finance des projets aussi dispendieux que discutables.

Or, emprunter, c'est s'enrichir, surtout quand les taux d'intérêt étaient très bas, voire négatifs. C'est exactement ce que n'a pas fait votre majorité. Quand les taux étaient de nouveau bas, elle s'est donc appauvrie. Quel bon père de famille aurait remboursé par anticipation des emprunts négociés à taux fixe et très faible ? Nous vous le répétons ce soir.

Et, si notre situation réelle ne se voit pas encore, c'est grâce aux impôts des Marcquois, aux fameux bas de laine dont le montant s'élève encore ce soir à 26 millions d'euros. Pourtant, ce qui ne se voit pas peut être bien réel. La situation sera bientôt compliquée.

Nous équilibrons cette année notre budget par la vente de 5,5 millions d'euros de patrimoine. Jusque à quand pourrions-nous tenir ainsi ? Impossible de le savoir.

Nous avons demandé en Commission finance que puisse nous être communiqué l'état actualisé de notre patrimoine vendable ; sans succès. D'ailleurs, la suppression des coquilles de Noël aux enfants marcquois, reprise dans la presse pour des « raisons budgétaires », nous a donné raison. Ce n'est là, bien sûr, que la partie visible de l'iceberg.

Nous le répétons ce soir haut et fort : les services ont désormais mangé leur pain blanc. Ils ont fait de nombreux efforts, dont nous les remercions. Ils sont à bout et plus rien ne pourra leur être demandé de ce côté.

Revenons à notre budget 2024. Comment ne pas voir dans le document qui nous a été remis et dans la longue présentation ce soir, la confirmation de tout ce que nous affirmons depuis de longs mois ? Une série d'actions (si on peut encore les appeler ainsi) masquent durement

la réalité rencontrée par les habitants, tous les jours, sur le terrain. Un manque d'ambition cruelle est le reflet de nos réunions de Commissions et de nos séances de Conseil. Même si nous essayons de les rendre un peu plus longs, notre conseil devrait être terminé depuis bien longtemps, vous le savez.

Permettez-moi donc de vous exposer ce soir, avec Jean-François (que j'excuse au passage) quelques réflexions issues de nos rencontres avec les Marcquois et reprenant le fil conducteur exposé dans votre document.

Pour l'animal en ville, les différentes associations de notre commune sont très actives. Elles mènent un travail formidable, mais les 2 000 euros proposés de subventions sont nettement insuffisants. Nous rappelons ici notre souhait, déjà plusieurs fois émis, de voir se créer un lieu de ressources mis à la disposition de ces associations. Comment pouvons-nous accepter en 2023 que des gens qui adorent les animaux puissent les héberger chez eux en si grand nombre et se dévouer sans que nous puissions les aider encore beaucoup plus ? Nous nous appelons à la création d'un lieu-ressource où ces animaux pourront être accueillis. Ne me parlez pas de la LPA, je sais que nous pouvons faire plus. Rappelons qu'abandonner un animal est une honte et que ceux qui osent se débarrasser de leurs compagnons, même en le confiant à une association, sont des personnes indignes.

En ce qui concerne le sport, nous nous félicitons des actions entreprises, du maillage très important des salles actuelles ou à construire, et du suivi des associations. La mise à disposition d'un ou plusieurs bus de transport pour nos associations serait un plus, que ce soit dans le domaine sportif, culturel ou des relations internationales. Il y a une vraie demande de ce côté.

La création d'un lieu-ressources type Maison des associations avec services communs, assistante administrative, salles de réunion ou matériel informatique et de photocopie serait une avancée importante pour notre ville. Les bénévoles de nos associations réalisent un travail remarquable, mais ils vieillissent. Il est temps de leur apporter une aide nouvelle et véritable afin de pouvoir les décharger de tâches lourdes, administratives et rébarbatives. C'est dans cette structure que des formations informatiques pourraient être mises en œuvre à destination de nos bénévoles et qu'un accompagnement dans la gestion de leur structure et du quotidien pourrait leur être proposé.

Parlons maintenant de la santé. Les Marcquois rencontrent toujours d'importantes difficultés à trouver un médecin sur le territoire de la commune. Nous en avons déjà parlé ici même. Une initiative municipale est indispensable. Une réflexion auprès des professionnels de santé sera à mettre à l'ordre du jour, n'en doutons pas.

La Petite enfance est une politique pour laquelle de nombreux efforts ont été mis en œuvre. Nous nous en félicitons. Le nombre de places a été augmenté. Bravo pour ce point. L'ensemble des modes de garde est concerné et nous en sommes heureux.

Pour l'Éducation, le budget scolaire de fonctionnement a été revu à la baisse et les demandes du quotidien, pas toujours suivies d'actions concrètes. Certaines situations sont ubuesques. Les remontées des parents d'élèves sur ce point sont négatives. L'École européenne, il faut le noter, a permis à des enfants d'accéder à l'excellence. Cependant, nos écoles publiques mériteraient elles aussi que des intervenants municipaux en langues étrangères puissent dispenser des cours complémentaires aux programmes d'éducation déjà existants.

Nos actions en faveur de la jeunesse sont limitées. La politique municipale en ce domaine a vu fermer plusieurs maisons de jeunesse, celles du Quesne, en face de moi, du Bourg et de la Briqueterie notamment. Quand nous sur le site Internet, nous constatons que les activités restantes sont très réduites.

L'action économique, quant à elle, est quasi nulle, que ce soit au Pont et au Bourg ou dans d'autres quartiers. J'accepterai bien volontiers une invitation à rencontrer les commerçants quand vous le voulez. Nos commerçants souffrent, ils sont en demande d'actions fortes et visibles. Dans le domaine de l'Emploi, les actions sont désormais quasi nulles. Quelle sera notre place au sein du SIVOM ? Est-elle maintenue ? Nous n'avons plus d'informations depuis la réunion qui s'est tenue ici même.

L'action culturelle reste le parent pauvre de notre commune. Notre ville ne dispose toujours pas d'une vraie salle de spectacle. Il faut assister à une manifestation à l'espace Charcot pour se rendre compte que cette salle est totalement dépassée et que les conditions d'accueil du public y sont désastreuses. Nos artistes marcquois se sentent délaissés. Le salon des artistes marcquois n'existe plus. Les associations d'animation de quartier (celles qui existent encore) ne se sentent pas soutenues et les animations de proximité se font rares.

L'école de musique fera l'objet d'une extension et d'une rénovation qui sera à la hauteur du budget investi. Ce sera un très bel équipement, Monsieur le Maire, mais qui ne réglera pas grand-chose dans des locaux non fonctionnels et pour une localisation géographique très compliquée.

Le Bibliobus a été vendu aux enchères. Même si le portage au domicile des ouvrages est possible, et nous nous en félicitons, le territoire très vaste de la commune mériterait qu'une annexe de la médiathèque puisse être ouverte de l'autre côté du grand boulevard. Il pourrait s'agir d'une maison communale proposant également d'autres services à la population. Cela serait d'une grande utilité.

Les relations internationales et nos jumelages ne sont plus très vivants. Là encore, nos associations et leurs bénévoles font ce qu'elles peuvent. La Ville communique mal sur nos partenariats. Faisons un test et demandons aux Marcquois que nous croisons dans la rue avec quelle ville nous sommes jumelés. Ce serait un bon test. Rappelons que l'Europe est une vraie chance pour la France et que des échanges nouveaux doivent se faire jour.

Des communes voisines ont regroupé leur association de jumelage au sein d'un organisme unique. Il y a là une vraie réflexion à mener. Nos bénévoles ont besoin de notre soutien et toute aide sera la bienvenue.

La politique senior doit se transformer. Les clubs d'ainés doivent évoluer en profondeur afin d'adapter leur offre de services aux nouveaux profils qui arrivent et qui sont demandeurs de nouvelles animations. Les voyages sont trop peu nombreux, les animations doivent se renouveler et se réinventer ; comme les défis nouveaux du numérique et de l'adaptabilité des logements, afin de permettre au plus grand nombre de rester chez soi, le plus longtemps possible.

Le contrat collectif de mutuelle proposé ne donne pas satisfaction. Le mode de fonctionnement du « Tulip », même s'il a été modifié à la marge, ne permet pas les déplacements réguliers de nos seniors, faisant la part belle à des sociétés plus ou moins privées. L'accompagnement des clubs d'ainés est à repenser totalement ; ce qui évitera les soucis rencontrés récemment. Le travail est immense et dans cette politique, la ville a pris beaucoup de retard.

Dans le même ordre d'idée, nos associations patriotiques ont plus besoin d'un accompagnant que de la subvention versée chaque année. Certaines communes ont fait aussi le choix de les regrouper au sein d'une entente ou d'une fraternelle, à l'image de ce qui se passe déjà en Belgique. C'est une piste de réflexion qu'il ne faut pas écarter.

Venons-en à la politique des ressources humaines, où un travail considérable est mené par les services, afin de limiter l'impact des décisions gouvernementales sur notre budget. La rémunération des agents est devenue la première dépense de la commune et de loin. Les agents, pourtant, ne bénéficient toujours pas d'une « mutuelle d'entreprise » ni de Tickets-restaurant. Bien sûr, l'ancienne Maison de jeunesse du Quesne, remplacée par le restaurant municipal, existe ; mais bien trop peu d'agents s'y rendent pour déjeuner. Il y a là une dépense nouvelle à provisionner dans les années qui viennent. Nous le savons, la somme sera importante. Toutefois, passé un certain seuil, toute entreprise, toute collectivité doit fournir à ses salariés ou à ses agents des conditions favorables. Et ce n'est que normal.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, quelques pistes de travail et de réflexion pour la fin du mandat qui arrive très vite.

Monsieur le Maire, François Mitterrand, dont je n'étais pas un grand fan, vous le savez, a déclaré « l'opposition est faite pour s'opposer ». Nous ne sommes pas d'accord avec cette phrase comme avec beaucoup d'autres prononcées par lui.

Nous avons tenté ce soir de vous fournir quelques idées issues de nos discussions et de nos échanges. Elles sont très concrètes et concernent directement le quotidien des habitants des associations. Le groupe minoritaire que nous sommes regardera toujours vos projets avec bienveillance et respect.

Nous voterons « pour » lorsque le projet nous semblera pertinent et répondant aux préoccupations légitimes des Marcquois. Nous voterons « contre », bien sûr, lorsque nous considérerons que le projet n'est pas adapté. Vous pouvez compter sur notre détermination.

Permettez-nous de vous souhaiter à toutes et tous une très belle fête de Noël. Je vous remercie de votre attention.

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup.

Monsieur TONNEL, il y a tout de même quelques contradictions dans ce que vous avez dit.

Je me souviens que, lors du débat d'orientation budgétaire, vous aviez dit que nous étions arrivés à l'os. Sur le coup, j'ai eu peur, d'ailleurs, mais j'ai bien compris que vous parliez des finances de la ville. Pourtant, aujourd'hui, vous dites que la situation est plus délicate qu'il n'y paraît. C'est déjà une inflexion. Nous avons le sentiment que cela va à peu près. Puis, vous avez également prononcé une phrase que je note avec beaucoup d'attention « emprunter c'est s'enrichir ». Les Français apprécieront. En effet, je pense que le problème de notre monde et de la France réside aussi, justement, dans son endettement. Or, nous avons toujours été vertueux.

Cependant, pour une ville qui n'a plus les moyens, je ne sais pas où vous allez les trouver ! Dans votre propos, monsieur TONNEL, vous nous avez proposé une Maison pour les animaux, une Maison communale de l'autre côté du boulevard, une Maison des associations avec tout le personnel. Cela signifie des services, des dépenses, donc devoir trouver des moyens que, selon vous, nous n'avons plus ! Il faudrait savoir !

Dans tout votre propos, vous faites l'aveu que la ville de Marcq-en-Barœul se porte bien. D'ailleurs, je crois qu'il ne faut pas confondre deux choses : le fonctionnement et l'investissement. La ville de Marcq-en-Barœul est très bien gérée. Je rappelle que, lorsque je suis devenu maire, il y avait 23 millions d'euros de dette. Si nous avons zéro dette aujourd'hui, c'est que nous avons fait extrêmement attention.

Quand une ville a des réserves, cet argent ne peut être utilisé que pour de l'investissement. Il ne peut pas être utilisé pour des dépenses de fonctionnement. Ce sont les règles budgétaires qui s'appliquent à toutes les villes. Nous avons donc une politique très ambitieuse que tout le monde reconnaît.

En vous écoutant, Monsieur TONNEL, je me dis que cela ne doit pas être gai, pour vous, d'habiter Marcq-en-Barœul si vous considérez que rien ne va ! Vous avez quand même eu un certain nombre de propos élogieux pour des politiques. Vous avez dit que le Sport était formidable, comme la Petite enfance ou l'École européenne. Je constate un certain nombre de paradoxes dans ce que vous dites puisque vous soulignez tout un ensemble de choses magnifiquement organisées dans la ville de Marcq-en-Barœul.

Quand vous nous dites de faire des cours d'anglais, nous le pouvons sur le temps périscolaire ! Ce sont des travaux sur lesquels nous sommes extrêmement actifs dans la ville de Marcq-en-Barœul. Toutefois, nous ne sommes pas l'Éducation nationale ! C'est l'Éducation nationale qui fixe les programmes éducatifs et mon adjointe pourrait vous le dire bien plus que moi.

J'ai noté ce que vous dites. Je n'ai pas à critiquer l'opposition. En effet, elle est dans son rôle pour dire ce qu'elle a envie de dire, mais je pense en réalité que nous avons un très beau budget. Notre ville est bien gérée et nous avons, au fil de ce que vous avez pu entendre, énormément de politiques novatrices dans de nombreux domaines et des projets formidables dans cette ville. Vous le verrez encore. Nous parlions de Maison de Jeunesse et nous sommes en train d'en rebâtir une !

Le restaurant municipal plaît énormément à nos fonctionnaires municipaux. Il n'y a qu'à aller les interroger pour voir ce qu'ils en pensent. Ce sont des choses très positives dans la ville de Marcq-en-Barœul.

Monsieur CRÉPEL, j'avoue également ne pas savoir trop quoi vous répondre sur ce que vous critiquez sur la ville de Marcq-en-Barœul. Ce sont des choses qui n'ont strictement rien à voir. Là encore, ne confondez pas le fonctionnement et l'investissement.

Vous faites état du fait qu'il faudrait donner des places de cinéma aux enfants, aux parents, que tout soit gratuit et que nous en donnions encore plus ! Franchement, je pense que notre politique est extrêmement tournée vers la culture. Nos concerts sont tous pleins. Je pense que c'est du jamais vu depuis de nombreuses années, d'ailleurs. Les concerts que nous organisons sont archi-pleins dans tous les domaines ; que ce soit pour les enfants, pour les parents, pour les plus âgés, à chaque fois il y a un très grand succès.

Je pense que l'effort que fait la ville pour offrir des places de cinéma à tous nos enfants signifie aussi donner une dimension culturelle. Monsieur CRÉPEL, j'ai du respect pour vous, j'ai de l'estime pour vos collègues également et je me rappelle cette jolie phrase d'Ivan Renard, qui disait « Ce n'est pas la culture qui coûte cher, mais l'absence de culture ». C'est bien pour cela que nous nous sommes décidés (avec le CCAS et le Centre social et culturel) à organiser le Noël solidaire au pont des Arts. Puis, nous allons permettre à nos enfants d'assister à une séance de cinéma. Cela nous a inspiré quelque chose de culturel. Cela coûte trois fois le prix de ce que nous donnions habituellement. Il faut compter 5 euros pour une place de cinéma alors que la coquille coûtait 1,80 euro. De plus, je n'ai que des remerciements. Les parents me disent « C'est formidable ; c'est une très bonne idée ! »

Ainsi, je pense qu'il faut faire la part des choses. L'essentiel est de faire le geste qui rappelle que Noël est une fête et aussi une fête de famille. Nous nous sommes dit : « Ce serait vraiment sympa si les enfants invitaient leurs frères ou leurs copains à les accompagner » ; puisqu'en maternelle et en primaire, ils ont tous cette place de cinéma. Ce sont vraiment des choses qui incitent à vivre des temps en famille. Nous voulons voir cette politique de la famille.

D'ailleurs, Monsieur CRÉPEL j'espère que vous savez que la place de cinéma est pour l'école privée comme pour l'école publique. Vous êtes bien d'accord, je l'espère. Sinon, il faut nous le dire. À chaque fois que nous faisons quelque chose pour l'école privée, vous nous dites « Non, pas pour l'école privée ». Nous offrons une place de cinéma à tous les enfants des écoles publiques comme des écoles privées. C'est un effort qu'aucune ville, à ma connaissance, n'a fait à ce jour et nous en sommes assez fiers.

Vous avez fait un discours que je respecte et qui était relativement « soft » par rapport à celui qui avait été tenu sur le ROB 2024. Je pense tout simplement que vous voyez bien que la ville de Marcq-en-Barœul est une ville bien gérée avec des projets et des gens particulièrement satisfaits.

Pour ma part, une dernière chose me fait plaisir. Il s'agit de la performance de mes services et de mes adjoints qui ont pu bâtir le budget que nous pouvons présenter ici, fin décembre. Peu de villes ont été capables de présenter un budget avant le mois de janvier. Nous sommes très peu nombreux à avoir pu faire cela, avec un travail vraiment précis et des chiffres très précis qui avaient été anticipés. C'est parce qu'une politique rigoureuse a été menée. Celle-ci nous permet de maintenir nos services.

Monsieur CRÉPEL, vous dites qu'il ne s'agit pas de « maintenir », mais de donner encore plus. Pourtant, nous donnons beaucoup et ce qu'il faut. Puis, quand quelqu'un vient nous voir avec un projet, nous essayons toujours de l'examiner avec bienveillance. Ainsi, je dis « bravo » à mes services, à mon Directeur, à mon adjoint et à tous ceux qui agissent dans le cadre des Commissions. Vous-même aussi.

Il y a la partie immergée de l'iceberg avec les Conseils Municipaux, mais franchement, vous participez tous en Commissions. Généralement, le débat est même tout autre en Commissions. Une bonne ambiance règne plutôt entre nous, même s'il n'y a ni critiques ni agressions particulières, ce soir. Franchement, nous avons tous le même amour de notre ville et je vous en remercie. Monsieur CRÉPEL, vous vouliez la parole ?

Philippe CRÉPEL : C'est simplement pour vous dire que, cet après-midi, j'étais encore à une sortie de deux écoles, Derain et Pascal, et que les parents regrettent quand même la coquille. De nombreux parents indiquent que le fait de devoir accompagner leurs enfants sera une dépense supplémentaire pour eux. C'est pour cela que nous demandons que vous invitiez aussi les parents. Il aurait été peut-être plus simple d'organiser des séances ouvertes à la population marcquoise au sein du cinéma (parents et enfants y participant).

Ensuite, je n'aime pas trop que l'on parle à ma place sur les interprétations de ce que l'on peut dire. Ainsi, j'aimerais bien que vous ne disiez pas ce que nous n'avons pas dit la dernière fois. Nous considérons que la ville a les moyens, a un petit peu de richesse, avec le plus bas taux d'imposition locale de la Métropole. Nous sommes une ville sans dette. Si nous étions simplement comme la ville au-dessus de chez nous (qui est à plus de 40 %), nous aurions plus encore de réserves que les 26 millions que nous avons aujourd'hui. Cela nous interpelle.

Puis, sur le développement du Service public, nous pensons, en effet, que la ville a les moyens. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut aussi se développer en direction de certaines populations. Nous n'allons pas revenir sur le bilan que nous faisons de l'augmentation du budget du Centre Communal d'Action Sociale. Cependant, le jeu d'écriture qui a transféré les budgets avec la fermeture du service d'aide à domicile et le transfert de la délégation à l'animation des personnes âgées au CCAS fait qu'il y a, mécaniquement, une augmentation de ce budget. Un budget était beaucoup plus important que l'autre. Ce n'est donc qu'un jeu d'écriture.

Nous notons les 50 milles de plus. L'intérêt va nous apporter 150 000 euros de plus. Nous aurions aimé que tout soit versé à cette attention-là. Nous verrons bien sur l'exercice 2024 et nous ne manquerons pas de porter des propositions sociales au service des Marcquois et des habitants de notre ville. Merci.

Bernard GÉRARD : C'est le rôle des Élus et il n'y a pas de problème. Pas d'observation ? Monsieur LHERBIER, une dernière observation avant de voter ?

Pascal LHERBIER : Les temps changent, Monsieur CRÉPEL. Quand j'étais petit, nous avions une orange. Nous n'avions pas de coquilles. J'étais dans un petit village et je n'avais pas les moyens d'acheter une coquille. Nous avions une orange. Après, c'était une coquille ; puis une coquille avec une orange. Maintenant, c'est une place de cinéma. Il faut évoluer aussi avec son temps et je crois qu'il faut dire merci à la Culture.

Monsieur TONNEL, vous parlez des réserves immobilières vendables. Nous n'en sommes pas encore à vendre la mairie pour boucler notre budget. Cependant, beaucoup de choses sont effectivement difficiles à évaluer. Nous ne pouvons pas vendre nos écoles ou notre hippodrome. Donc, nous n'avons pas grand-chose de véritablement vendable, finalement.

Puis aujourd'hui, le fait d'emprunter pour investir nécessite un sacré équilibre. Nous réalisons l'équilibre tous les ans, car nos investissements d'aujourd'hui sont nos charges de fonctionnement de demain. Ainsi, il faut bien équilibrer, en effet. Nous avons un projet de près de 100 millions d'investissements sur la mandature. Je ne vois pas ce que nous pouvons faire de plus. Merci.

Bernard GÉRARD : Très bien. Merci beaucoup. Nous allons voter. Qui est contre ? Monsieur TONNEL ?

Denis TONNEL : Pouvons-nous voter séparément les trois délibérations plutôt que de voter de manière groupée, s'il vous plaît ?

Bernard GÉRARD : Il n'y a pas de problème. Je vais reprendre les délibérations.

2023 12 148 DEL FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE EXERCICE 2024

Bernard GÉRARD : Il y a d'abord la délibération sur la fixation des taux de fiscalité sur la ville de Marcq-en-Barœul. Nos taux sont inchangés, effectivement. Nous sommes bien d'accord.

- Le taux de taxes foncières sur les propriétés bâties reste, donc le même.
- Le taux de taxes foncières sur les propriétés non bâties reste le même.
- Le taux de taxes d'habitation sur les résidences secondaires reste le même.

Nous avons une ville zéro dette et une ville qui maintient les taux, en effet. Nous les avons même parfois baissés. Là, nous maintenons les taux. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient et qui est pour ?

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_12_148DEL est adoptée à l'unanimité

Bernard GÉRARD : Merci de votre unanimité.

2023 12 149 DEL BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

Bernard GÉRARD : La deuxième délibération concerne le budget primitif principal 2024 de la ville de Marcq-en-Barœul. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 34 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)
Contre = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)
Abstention = 2 (Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_12_149DEL est adoptée à la majorité absolue

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup.

2023 12 150 DEL BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES

Bernard GÉRARD : Il convient maintenant de voter le budget primitif annexe, qui concerne l'hippodrome et les activités diverses de la ville de Marcq-en-Barœul, puisqu'il y a un budget particulier pour cela. Qui est contre ce budget ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire)

Abstention = 2 (Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_12_150DEL est adoptée à la majorité absolue

Bernard GÉRARD : Merci beaucoup.

Ce Conseil Municipal est terminé. Je vous remercie beaucoup. Je remercie le public, la presse, l'ensemble des personnes ici présentes, et surtout tous les services qui ont réalisé un travail considérable pour nous permettre de voter ce budget. Merci à tous. Bonne fête de fin d'année et bonne fête de Noël !